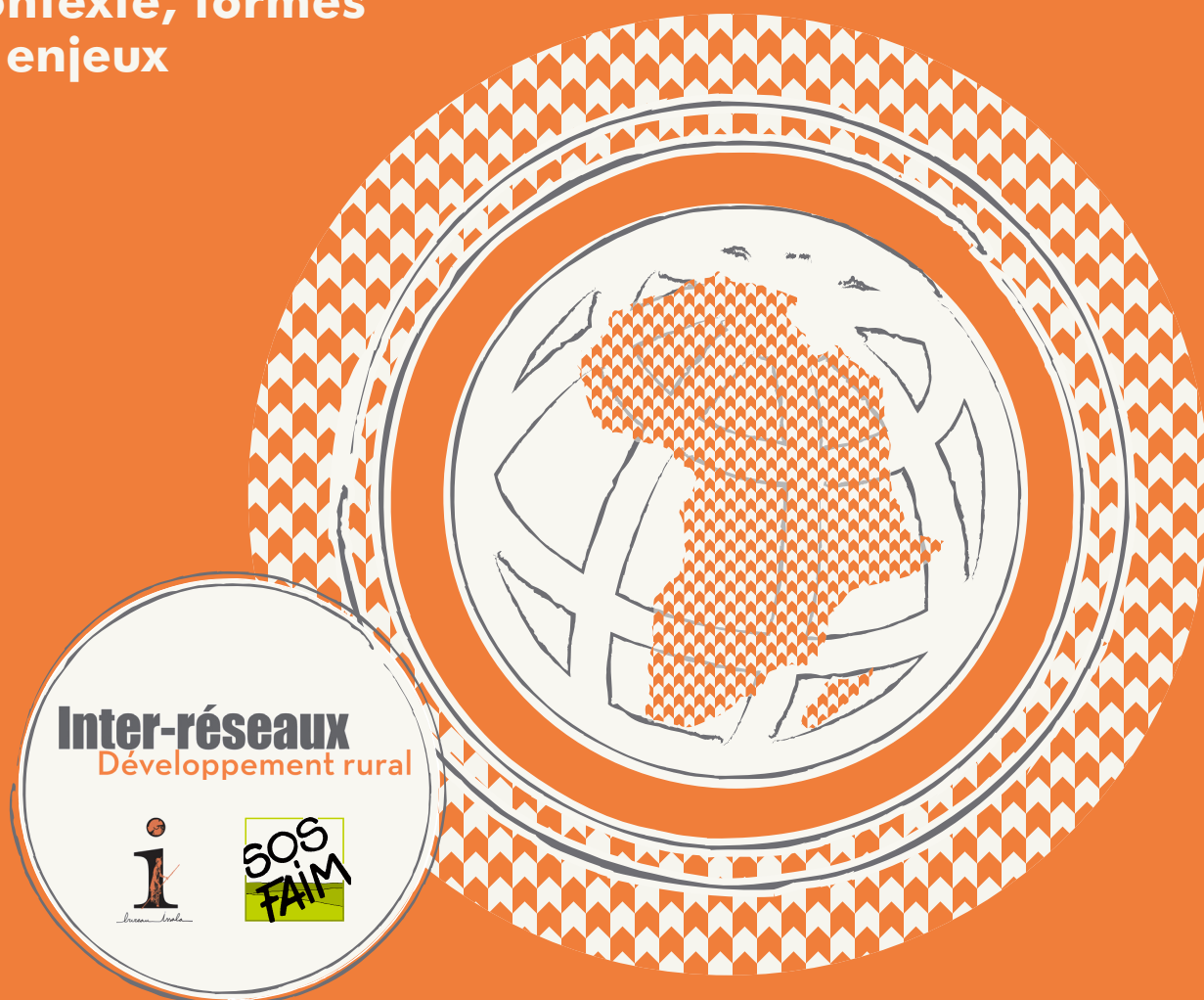


MARS 2019

Le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique

{ Contexte, formes
et enjeux



Cette note a été rédigée par Roger Blein (Bureau Issala), Marie Hur et Liora Stührenberg (Inter-réseaux Développement rural) avec l'appui de Marc Mees (SOS Faim Belgique). Le contenu n'engage que les auteurs.

Les auteurs tiennent à remercier Arlène Alpha (Cirad), Pierre-Marie Aubert (Iddri), Ninon Avezou (Inter-réseaux), François Doligez (Iram), Johny Egg (Iram), Jean-Jacques Gabas (Cirad), Jean-Jacques Grodent, Christophe Jacqmin (Inter-réseaux), Henry Leturque (Iram), Nora McKeon (Terra Nueva), Mélanie Moussours (Inter-réseaux), Vital Pelon (Inter-réseaux), Vincent Ribier (Cirad) et Emma Tyrou (Cirad) pour leurs précieux apports à l'élaboration de cette note.

Infographies numériques en ligne réalisées par Eric Bernard et Marie Hur (Inter-réseaux).

Conception graphique et infographies: Studio Marmelade.

Le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique.

Contexte, formes et enjeux.

Inter-réseaux Développement rural, Bureau Issala, SOS Faim Belgique, 2019, 69 p

Inter-réseaux Développement rural

<http://www.inter-reseaux.org>

Inter-réseaux Développement rural est un lieu de débat et d'échanges sur les enjeux du développement agricole et rural en Afrique. Il réunit un réseau d'acteurs africains et européens d'horizons divers (organisations paysannes, ONG, chercheurs, experts, partenaires techniques et financiers, décideurs) engagés sur ces questions. Inter-réseaux se donne pour mission de faciliter l'accès à l'information et la mise en débat à partir de la valorisation des réflexions et expériences des acteurs.

Inter-réseaux reçoit notamment le soutien financier de l'Agence française de développement.



<http://www.bureau-issala.com>

Le Bureau Issala est un bureau d'études qui intervient à la demande d'institutions dans les pays en développement mais aussi d'ONG ou d'agences d'aide. Il propose une expertise et du conseil dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des échanges internationaux. Cette expertise privilégie l'implication des acteurs publics et des organisations de la société civile dans les processus de réforme des politiques et des institutions.



<https://www.sosfaim.be>

SOS Faim est une ONG belge de développement active depuis 1964 dans la lutte contre la faim et la pauvreté en milieu rural en Afrique et en Amérique latine. Elle a pour mission de renforcer les capacités des paysans du Sud pour leur permettre d'être acteurs de leur propre développement, et de sensibiliser et mobiliser les populations du Nord afin d'influencer les politiques ayant un impact sur la faim et la pauvreté dans les pays en développement.

SOS Faim Belgique est soutenu financièrement par la Direction Générale de la Coopération au Développement du ministère des Affaires Étrangères (Belgique)



1

Introduction

| 5 |

Préambule

| 7 |

2

Comment le secteur privé est-il devenu un acteur clé dans la lutte contre la faim

| 10 |

La crise de 2007-2008 et ses conséquences

| 11 |

Le marché africain : nouvel eldorado des firmes multinationales ?

| 17 |

L'écart croissant entre faiblesse des ressources publiques et étendue des besoins d'investissements

| 19 |

3

Mobiliser les acteurs privés pour financer l'agriculture

| 22 |

Créer un écosystème favorable au secteur privé

| 23 |

La promotion des partenariats public-privé

| 23 |

La transformation de l'Aide publique au développement

| 25 |

L'appel au « secteur privé » encouragé par les institutions africaines

| 27 |

4

Un rôle désormais majeur des firmes et des fondations dans la fabrication des politiques agricoles et alimentaires

| 28 |

Des pratiques visant à réconcilier intérêts privés et gestion des biens publics ?

| 29 |

Le rôle des fondations

| 32 |

Le rôle des firmes multinationales dans la production des politiques

| 36 |

Une forte articulation des initiatives et alliances

| 44 |

5

Quelles conséquences sur les modèles de développement agricole ?

| 48 |

Une vision commune prônant une seconde révolution verte

| 49 |

Une approche technique du développement agricole qui confisque le débat politique

| 50 |

Des enjeux sous-jacent à l'implication du secteur privé dans le développement agricole

| 51 |

6

Conclusion : Quelle gouvernance pour garantir les biens communs ?

| 56 |

Quel rôle pour les institutions nationales et régionales ?

| 57 |

Comment assurer une gouvernance véritablement inclusive ?

| 58 |

Index

| 59 |

Notes et références

| 63 |

1

Introduction

Autrefois maintenues à distance des politiques publiques, les entreprises multinationales sont aujourd'hui couramment considérées comme des partenaires clef pour la conception et la mise en œuvre de politiques, aussi bien par les dirigeants africains que par les donateurs. Comment s'est opéré ce changement de paradigme ? A quel point le « secteur privé » influe-t-il aujourd'hui sur les orientations en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire ? Quels sont les enjeux que soulèvent ces nouvelles alliances ? Tels sont les grands points qui sont évoqués dans cette note écrite à plusieurs mains, qui constitue le fruit d'une réflexion collective et un point d'étape dans une réflexion thématique menée par Inter-réseaux.



Le «secteur privé» devient un partenaire privilégié des politiques agricoles et alimentaires sans véritable mise en débat.



LA NÉCESSITÉ DE TRANSFORMER LES AGRICULTURES AFRICAINES

La transformation des agricultures africaines pour assurer la sécurité alimentaire sur le continent est devenue impérative à la suite de la crise alimentaire de 2007-2008. Le secteur agricole, qui avait été progressivement délaissé depuis les années 1980, s'est vu réinvesti. De nombreuses initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été lancées. Si la plupart des initiatives nationales, régionales et mondiales visent une forte augmentation de la production en Afrique, les défis pour atteindre cet objectif sont nombreux. La transformation des agricultures doit tout à la fois permettre d'accroître considérablement la production agricole, de fournir des aliments sains et nutritifs à une population en forte croissance, de préserver durablement les ressources naturelles, d'offrir des emplois et des revenus décents à des dizaines de millions de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail, le tout dans un contexte de tensions de plus en plus fortes autour de l'accès aux ressources naturelles et de changements climatiques.

LE SECTEUR PRIVÉ COMME PARTENAIRE DE CES TRANSFORMATIONS

Ces enjeux se voient apporter des réponses par les firmes opérant à l'échelle internationale, les fondations philanthropiques et les acteurs financiers (banques, fonds d'investissement...), à la fois par leur rôle dans l'économie réelle et par leur implication dans les politiques publiques. L'implication de ces acteurs du secteur privé est d'ailleurs encouragée par les décideurs politiques: en raison de leurs capacités d'investissement et d'innovation, ils sont vus comme des acteurs clés de la transformation des agricultures africaines. Le «secteur privé» n'est plus seulement considéré comme un opérateur technique mais devient un partenaire privilégié du financement, de la conception et de la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires, sans qu'il y ait véritablement de mise en débat ni de mesure des risques sous-jacents à cette trajectoire de développement.

ENJEUX ET DÉFIS POSÉS PAR CE PARADIGME

Se diffuse ainsi une vision dominante qui fait de l'investissement privé et de la «modernisation» des agricultures africaines un modèle d'intensification de la production, le moteur du développement agricole et de la lutte contre la faim en Afrique. Le débat sur les modèles de développement agricole soutenable se voit confisqué, alors que pourtant des controverses se dessinent.

La note reviendra sur les facteurs qui contribuent à la montée en puissance des acteurs privés dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique, avant d'étudier la volonté des acteurs publics nationaux et internationaux d'attirer les investissements privés dans l'agriculture africaine. Elle analysera ensuite les modalités d'implication des grands acteurs privés dans la gouvernance agricole et alimentaire du continent. Puis, elle interrogera les conséquences de cette évolution sur la trajectoire de transformation des agricultures africaines et ouvrira enfin le débat sur les modalités de gouvernance à promouvoir pour garantir la gestion des biens communs.

Préambule

QU'ENTEND-ON PAR « SECTEUR PRIVÉ » ?

Le terme « secteur privé » englobe un ensemble d'acteurs très divers « allant des associations d'agriculteurs, des coopératives et des PME jusqu'aux plus grandes sociétés internationales. Il inclut également les institutions financières privées, les associations industrielles ou professionnelles, et les consortiums représentant les intérêts du secteur privé » (FAO)¹. L'utilisation de ce terme globalisant prêche à croire que le secteur privé couvre un champ d'acteurs homogène alors que ces acteurs défendent des intérêts parfois opposés, ont des impacts différents, et ne peuvent pas être impliqués de façon uniforme dans des schémas de développement. Cette diversité est souvent insuffisamment prise

en compte par les pouvoirs publics et les partenaires au développement [Concord 2017²]. De cette ambiguïté du discours naissent de multiples débats sur les acteurs à inclure ou non dans les dynamiques d'intervention et d'accompagnement, et sur les approches les plus efficaces à adopter pour atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il existe de multiples critères permettant de caractériser et de différencier les acteurs relevant de la sphère privée comme tente de le faire le tableau suivant. D'autres critères encore peuvent être mobilisés pour différencier les acteurs privés comme le respect des normes et des certifications, la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale ou encore le partage de la valeur ajoutée.

Typologie du secteur privé

CRITERÈS	TYPES D'ACTEURS PRIVÉS
Le statut	« formel « informel
La propriété des capitaux	« entreprise individuelles « sociétés de personnes « sociétés par action « coopératives
La finalité ou l'objectif social	« profits privés « profits collectifs ou mutualisés ou réinvestis (coopératives, mutuelles, GIE, entreprises de l'économie sociale et solidaire, association) « profits partagés entre privés et publics (société d'économie mixte)
La place occupée dans la filière ou la nature de l'activité	« fournisseurs en amont « producteurs agricoles « secteur aval « secteur des services (finances, assurance, conseil) « multi-segments
La territorialité	« national « international
Le marché visé	« marché national « marché régional « marché international
La taille (en fonction du CA ou du nombre d'employés)	« micro-entreprise « petite et moyenne entreprise « grande entreprise

Le terme de « secteur privé » a été conservé dans cette note afin de rendre compte des ambiguïtés du discours quand il s'agit de faire appel au « secteur privé » pour le développement comme lorsqu'il s'agit d'appui au développement du « secteur privé ».

Si les producteurs opérants à petite échelle assurent 80% de l'approvisionnement alimentaire en Afrique et 90% de l'investissement total de l'agriculture, l'engagement du secteur privé dans le développement agricole réfère souvent aux sociétés opérant à l'échelle internationale [Concord, 2017].

Dans quel cadre la note a-t-elle été réalisée ?

La présente note est un document d'étape dans la réflexion de l'Inter-réseaux sur le secteur privé. Elle s'inscrit dans le cadre d'un cycle thématique sur l'implication des acteurs privés dans l'agriculture africaine animé par les membres et les partenaires du réseau. Plusieurs produits ont déjà été réalisés dans le cadre de ce cycle :

- ◀ Un travail sur les pôles de croissance agricole ayant donné lieu à un bulletin de veille (BDV n°316 Juillet 2017) et un bulletin de synthèse (BDS n°24 Décembre 2016) ;
- ◀ Un bulletin de veille : BDV n°343 Octobre 2018 : Le Secteur privé – Implication dans la gouvernance alimentaire et nutritionnelle ;
- ◀ Un bulletin de synthèse : BDS°27 Décembre 2018 : Quelle implication du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique ?
- ◀ Quatre outils numériques de datavisualisation complètent la présente note et sont à retrouver au fil du texte ;
- ◀ Une série d'articles publiés dans Défi sud par SOS Faim Belgique valorisent également les réflexions d'Inter-réseaux sur ce thème : Le secteur privé sauvera-t-il l'agriculture africaine ? (2017)

Qui contrôle la privatisation de l'agriculture africaine ? (2018)

La réflexion et les travaux de l'Inter-réseaux vont se poursuivre, avec notamment un bulletin de veille sur l'implication du secteur privé dans le financement de l'agriculture africaine, et un relevé d'expériences de partenariats entre entreprises et organisations de producteurs.



Observer l'implication du secteur privé dans les processus d'élaboration des politiques agricoles et alimentaires.



DÉMARCHE ADOPTÉE

Le secteur privé est impliqué à de multiples niveaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Il joue notamment un rôle clé dans la structuration des filières. La présente note n'a pas pour ambition de couvrir la totalité des modalités d'implication du secteur privé. Elle se concentre sur l'implication du secteur privé dans les processus d'élaboration des politiques agricoles et alimentaires.

De même, cette note ne prétend pas couvrir tous les types d'acteurs privés. Elle ne rend compte que des stratégies des acteurs les plus gros (essentiellement les firmes opérant à l'échelle internationale). Plusieurs raisons l'expliquent. Premièrement, en matière d'influence politique à l'échelle régionale, voire internationale, il apparaît évident que la taille et la territorialité de l'entreprise jouent un rôle critique. Cela est d'autant plus vrai que le secteur de l'agro-alimentaire apparaît de plus en plus concentré. Cette concentration laisse place à une poignée d'acteurs constituant un « bloc agro-industriel »³ au pouvoir normatif extrêmement puissant à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, la méthodologie adoptée ne permet pas d'identifier les acteurs de taille plus modeste, ni d'analyser le rôle joué plus localement par certains acteurs privés dans la mise en œuvre des politiques ou les stratégies de négociation des entreprises avec les collectivités et communautés locales par exemple. La note a été élaborée à partir d'un travail de revue documentaire complété par les apports de chercheurs ou d'acteurs impliqués sur ce sujet. Les ressources documentaires mobilisées rendaient compte, le plus souvent, des dynamiques d'acteurs à l'échelle internationale et régionale et non des jeux d'acteurs aux échelles plus locales.

Ce premier travail demande donc à être discuté et complété pour faire apparaître d'autres modalités d'implication des acteurs privés dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et plus particulièrement les stratégies d'acteurs de taille plus modeste. Il faudrait pour cela réaliser des enquêtes de terrain ou, a minima, un travail plus approfondi. Il pourrait être intéressant d'analyser les jeux d'acteurs à des échelles nationales par exemple.



Comment le secteur privé est-il devenu un acteur clé dans la lutte contre la faim ?

Cette partie vise à présenter les éléments de contexte qui expliquent l'implication croissante du « secteur privé » dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique, ainsi que les éléments de discours qui accompagnent ce processus. Si cette dynamique n'est pas nouvelle, plusieurs tendances récentes ont convergé pour contribuer à son essor plus marqué.

La crise de 2007-2008 et ses conséquences

**L'Afrique apparaît
comme pouvant
contribuer de
manière cruciale
à la sécurité
alimentaire
mondiale.**

La crise alimentaire de 2007-2008 a replacé la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) en haut de l'agenda africain et international. Les nombreuses initiatives qui ont suivi ont particulièrement mis en avant l'aspect « production » de la SAN. Dans cette perspective, le secteur privé international a été mis en avant pour financer et moderniser les agricultures africaines afin d'assurer l'augmentation de la production agricole.

LA MULTIPLICATION DES INITIATIVES INTERNATIONALES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE

La frise des pages suivantes représente les principales initiatives en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle lancées depuis le début des années 2000.

L'Afrique est spécialement visée par ces initiatives, ce qui peut s'expliquer par différents facteurs. L'insécurité alimentaire est particuliè-

rement élevée sur le continent qui connaît en outre une forte croissance démographique. Cette croissance pose des défis cruciaux en termes de demande alimentaire, d'emploi et de distribution des revenus. Par ailleurs, les agricultures africaines sont particulièrement touchées par une dégradation des ressources naturelles et présentent des niveaux de rendements peu élevés. Il existe enfin un décalage important entre les ambitions des autorités publiques d'une part, et les capacités institutionnelles, humaines et financières d'autre part [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 13⁴], ce qui ouvre le champ aux acteurs de l'aide, qui jouent un rôle important à l'origine des initiatives post-2008.

En dépit de ces difficultés, l'Afrique est en même temps vue comme disposant d'un potentiel de croissance énorme dans un contexte mondial perçu comme inquiétant. De nombreux travaux de prospective sur l'agriculture⁵ et l'alimentation conduits par les institutions internationales dans le contexte de la crise alimentaire insistent sur les risques de pénurie liés à une conjonction de facteurs : croissance de la population, faibles perspectives d'accroissement des rendements et de la productivité dans les pays de l'OCDE et en Asie, changement de la structure alimentaire avec une forte croissance des besoins en protéines animales, saturation de l'espace et compétition sur les ressources foncières et hydriques, impacts des changements climatiques sur les performances agricoles, etc. [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 16]. Dans ce contexte, l'Afrique apparaît comme pouvant contribuer de manière cruciale à la sécurité alimentaire mondiale à long terme car elle dispose d'importantes ressources (terres, eau, main d'œuvre...) perçues comme insuffisamment exploitées.



Voir la frise interactive en ligne :
<http://bit.ly/frisebds27>

La multiplication des initiatives de sécurité alimentaire et nutritionnelle

- + Plateformes et initiatives multi parties-prenantes
- ◉ Sommets et engagements internationaux.

- ◉ Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)
Objectif 1 : réduire la pauvreté et la faim.

- + Alliance mondiale pour une meilleure nutrition (Gain)
Mobiliser des partenariats public-privé pour lutter contre la malnutrition.

- + Food fortification initiative (FFI)
Promotion de la production, la commercialisation et l'utilisation d'aliments enrichis.

- + Une nouvelle vision de l'agriculture
Projet lancé lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial (FEM) à Davos.

- + Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
Reconnaît à la société civile, au secteur privé et aux fondations le statut de participants.

- ◉ Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)
Initiative du G20 à Pittsburgh. Promesse de 35 millions de dollars/pays en moyenne sur les pays africains.

- ◉ Sommet du G8 de L'Aquila
Promesse de 20 milliards sur 3 ans pour lutter contre la faim.

- ◉ Feed the Future (FTF)
Initiative d'Obama.
Promesse de 2,7 milliards sur 3 ans.

- + Mouvement Scaling Up Nutrition (Sun)
Plateforme internationale de discussion des politiques et de financement de projets pour lutter contre la faim et la malnutrition.

- + Alliance globale pour une agriculture intelligente face au climat (Gacsa)
Favoriser les démarches locales d'adaptation au changement climatique.

- ◉ Feed the Future (FTF)
800 millions supplémentaires dont 100 pour le GAFSP.

- ◉ Sommet du G20 à Paris
Coordination des marchés agricoles, gestion des risques et mise en place de réserve d'urgence, plan d'action contre la volatilité des prix.

- + Défi Zéro faim
Appel des Nations Unies pour une lutte contre la faim et la malnutrition.

- ◉ Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
Adoption du cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

- ◉ Objectifs de développement durable (ODD)
Objectif n°2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

- ◉ G7 à Schloss Elmau
Engagements à sortir 600 millions de personnes de la faim d'ici 2030.

- ◉ 3^e conf. internationale sur le financement du développement
L'APD doit devenir un levier des investissements privés.

- ◉ One Planet Summit
La fondation Gates s'engage à investir \$300 millions dans la recherche agricole dans les pays d'Afrique et d'Asie de l'Est fragilisés par le changement climatique.

- ◉ Plan d'investissement extérieur (PIE) de l'UE
Stimuler les investissements en Afrique.

- ◉ Déclaration de Maputo
Les pays africains s'engagent à consacrer plus de 10% des ressources budgétaires de l'Etat à l'agriculture.

- ◉ Conférence de la faim en Afrique
Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, plaide pour une Révolution verte en Afrique.

- + Alliance pour la révolution verte en Afrique (Agra)
Créée par les fondations Gates et Rockefeller pour accroître la productivité via les nouvelles technologies (semences, intrants).

- ◉ Déclaration d'Abuja
Les chefs d'Etat africains lèvent les droits de douanes sur les engrais.

- ◉ Yara
La multinationale des engrais lance son programme Afrique et une fondation pour la Révolution verte en Afrique.

- ◉ Alliance globale pour la résilience (Agir)
Initiative en faveur de la résilience dans les pays ouest-africains et sahéliens.

- ◉ Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Nasan)
Lancée par le G8, avec l'Union africaine et le NEPAD. Promotion de l'investissement privé dans 10 pays.

- ◉ Grow Africa
Lancé par l'Union africaine, le NEPAD et le FEM, co-présidé par Yara pour accroître l'investissement privé dans l'agriculture.

- ◉ Forum africain pour la révolution verte (AGRF)
Lancé par Yara et Agra. Plateforme réunissant de hauts dirigeants pour discuter et élaborer des plans concrets pour la réalisation de la révolution verte en Afrique.

- ◉ Alliance de l'industrie semencière d'Afrique de l'Ouest (Asiwa)
Plateforme de plaidoyer et d'action pour le développement du secteur semencier régional.

- ◉ Déclaration de Malabo
Les Etats africains s'engagent à créer un environnement politique et institutionnel pour promouvoir l'investissement privé dans l'agriculture et l'agro-industrie.

Voir la frise interactive en ligne : <http://bit.ly/frisebds27>

SOURCES : Sites internet des acteurs concernés, J.-C. Dagorn, C. Jamart, M. Jorand et P. Pascal, 2017 p.20-21⁶, Inter-réseaux 2016, BDS N° 21⁷

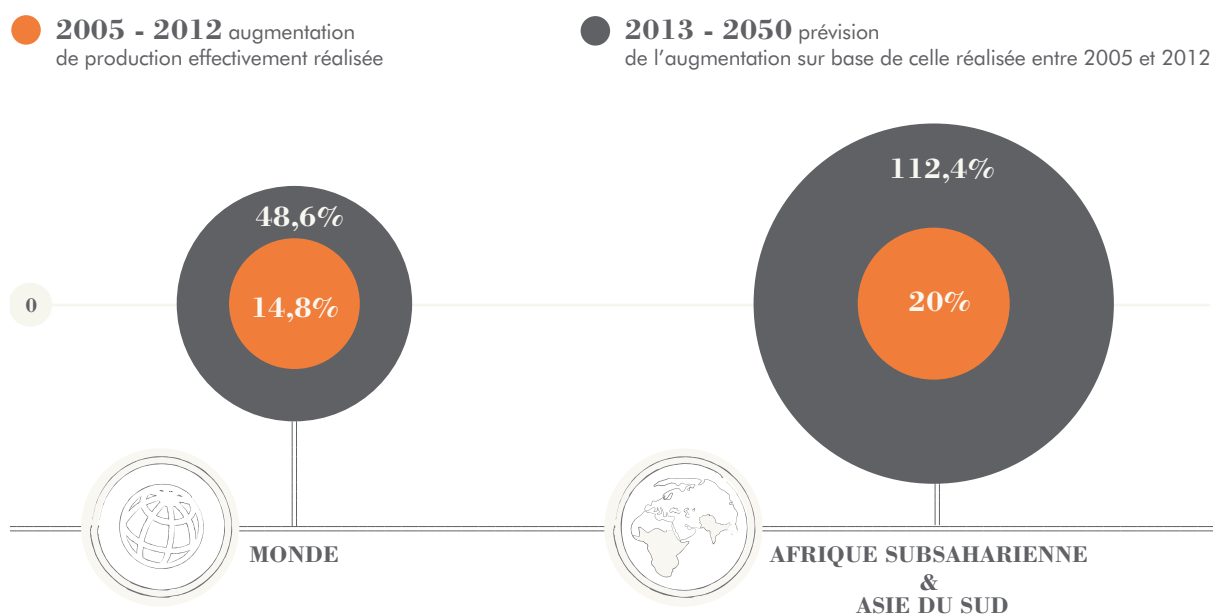
DERRIÈRE CES INITIATIVES, UNE MÊME ÉQUATION : AUGMENTER LA PRODUCTION POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ce retour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'agenda africain et international voit la dimension « production » particulièrement mise en avant. La crise de 2007-8 a brutalement remis en question l'approche qui dominait depuis les années 1980 et qui consistait à faire reposer la sécurité alimentaire sur la libéralisation des marchés et des échanges agricoles. Cette libéralisation était censée permettre une allocation optimale des ressources et l'accès de la population mondiale à une alimentation peu chère [Fouilleux et al., 2017⁸]. Or, au moment de la crise de 2007-8, certains pays émergents, les pays arabes et les pays africains déficitaires nets de produits alimentaires de base ont été confrontés à des pénuries en raison de l'impossibilité de s'approvisionner sur les marchés internationaux et à des « émeutes de la faim » porteuses de graves dangers pour les régimes politiques en place. [Issala, Inter-réseaux, 2017, p.16].

Après avoir délaissé le secteur agricole, la plupart des gouvernements africains (ainsi que les bailleurs de fonds et les Nations Unies) ont donc réagi avec des politiques de relance de l'offre fondées sur un accroissement rapide de la productivité et sur des aménagements fonciers (principalement pour le riz irrigué). Plusieurs pays africains engagent ainsi des « plans de relance agricole » visant des objectifs ambitieux d'accroissement de la production de certaines denrées clés, voire d'autosuffisance [Issala, Inter-réseaux, 2017, p.16]. À l'échelle régionale et internationale, la plupart des initiatives lancées visent également une augmentation de la production agricole pour lutter contre la faim. La *Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition** (Nasan) lancée en 2012 mise par exemple sur les investissements privés et l'innovation pour améliorer la productivité de l'agriculture et réduire les risques d'insécurité alimentaire. Le Défi Faim zéro, lancé la même année par le secrétaire général des Nations-Unies Ban Ki-Moon, insiste également sur l'augmentation de la productivité.

* NB: Les initiatives signalées par un astérisque sont définies dans l'index p.60

Augmentation de la production agricole jugée nécessaire d'ici 2050



SOURCE SOS Faim Belgique, 2017 - d'après la FAO⁹

Ainsi, dans nombre des initiatives post 2008, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est principalement abordée sous l'angle de la production agricole, avec une approche techniciste ou agromique qui privilégie les aménagements agricoles, les intrants (semences, engrais, pesticides) et le conseil agricole (dans sa dimension technique en particulier) [Issala, *Inter-réseaux*, 2017, p.17]. La dimension « nutritionnelle » est également prise en compte avec des initiatives comme *Scaling Up Nutrition**, même si elle rencontre relativement moins de soutien de la part des gouvernements africains. Ce n'est que plus tardivement et plus difficilement que les dimensions économiques et sociales de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été intégrées, avec des initiatives mettant l'accent sur la protection sociale, la résilience des populations ou la constitution de stocks de sécurité alimentaire [Inter-réseaux, 2013¹⁰].

Comme nous le verrons plus bas, l'implication croissante de certaines firmes multinationales dans la formulation des politiques agricoles et alimentaires contribue certainement aussi à expliquer l'importance des dimensions « production » et « nutrition » dans les initiatives post 2008¹¹.

L'APPEL AU SECTEUR PRIVÉ POUR « MODERNISER » LES AGRICULTURES AFRICAINES

La plupart des décideurs nationaux considèrent plus ou moins explicitement que l'agriculture familiale ne sera pas à la hauteur pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du continent. Les firmes internationales seraient, elles, en mesure de mobiliser les connaissances, les technologies et les facteurs de production à même de combler le fossé de productivité des agricultures africaines. Les plans de relance ouvrent ainsi la porte à de nouveaux acteurs (entrepreneurs, hommes d'affaires, hommes politiques, investisseurs internationaux...) estimés porteur d'une véritable révolution agricole. Ce

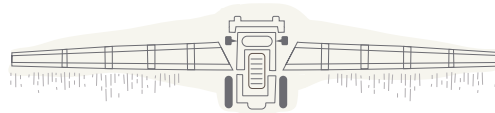
mouvement est facilité par le fait que le secteur agricole, longtemps délaissé par l'élite économique, entrepreneuriale et/ou urbaine redevient attractif. Ces « nouveaux acteurs » disposent de capitaux et vont bénéficier de facilités foncières, notamment dans des zones nouvellement aménagées pour l'irrigation. La production agricole n'est alors plus considérée comme une activité fondée sur des savoir-faire et inscrite dans une vision multifonctionnelle (emploi, environnement, biodiversité, aménagement et occupation du territoire, tissu social, etc.) mais comme un gisement de ressources à exploiter « rationnellement », ce qui constitue une rupture fondamentale [Issala, *Inter-réseaux*, 2017, p.17].

D'autres acteurs – notamment les organisations paysannes, les ONG, certains chercheurs – soulignent au contraire que l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle ne pourra passer que par une approche basée sur la promotion et la sécurisation des agricultures familiales. Ils mettent en avant le fait que ces exploitations familiales sont déjà les premiers producteurs d'aliments sur le continent, ainsi que les premiers investisseurs dans l'agriculture. Les promoteurs d'une vision pro « agriculture familiale » insistent également sur la forte teneur en emploi de ces modèles de production, au contraire de systèmes à forte intensité capitaliste¹².

De ces différentes visions sur la transformation des agricultures découlent des orientations politiques divergentes. Il existe bien sûr de multiples « entre deux » et les visions ne sont pas toujours aussi schématiques mais le tableau ci-dessous permet de représenter ce débat.

Les institutions internationales et les pays donateurs affichent d'ailleurs un double langage sur le champ de la sécurité alimentaire et du développement agricole. La volonté de soutenir les petits producteurs cohabite souvent avec la promotion des investissements des entreprises multinationales [Issala, *Inter-réseaux*, 2017, p.11].

Interprétations des thématiques par les tenants de l'agrobusiness et de l'agriculture familiale



VISION PRO « AGROBUSINESS »



VISION PRO « AGRICULTURES FAMILIALES »

THEMATIQUES		
Transformation des agricultures	« Accès aux intrants, mécanisation, développement des infrastructures, semences améliorées et modifications génétiques, production orientée par le marché, rôle central de l'industrie de transformation »	« Accès aux services financiers, diversification et sécurisation des systèmes de production, promotion de l'agro-écologie et autonomie des exploitations, statut de l'exploitant et protection sociale. »
Promotion des chaînes de valeur	« Agrégation, contrats d'approvisionnement, normalisation de la production et respect des cahiers des charges édictés par les entreprises d'aval ; corridors de transports »	« Contractualisation équitable, appui aux acteurs informels de la transformation agroalimentaire ; « Priorités aux marchés locaux et régionaux ;
Amélioration de l'environnement réglementaire	« Libéralisation du marché foncier, libéralisation du marché des intrants, protection des obtentions végétales, alignement des normes sur le système international ; défiscalisation et sécurisation des investissements »	« Reconnaissance et sécurisation des droits fonciers coutumiers ; « Statut des producteurs ; régulation du marché intérieur, protection aux frontières ; adaptation des normes aux spécificités des marchés locaux ;
Renforcement de la résilience	« Développement de l'irrigation, capacités d'adaptation à l'évolution de la demande du marché »	« Protection sociale, appuis aux petits agriculteurs, petite irrigation et conservation des eaux et des sols, renforcement des organisations d'appui-conseil et des organisations économiques, etc. »
Nutrition	« Fortification des aliments ; utilisation raisonnée des intrants et contrôle des résidus toxiques »	« Diversification des productions, qualité des aliments, statut économique des femmes, conservation des produits, etc. »
Investissements du secteur privé	« Nécessité d'un climat des affaires favorables » « Financement public devant jouer un effet de levier pour l'investissement privé »	« Reconnaissance de l'importance de l'investissement réalisé par les EF » « Promotion des services financiers adaptés aux EF » « Importance du financement public »

Le marché africain : nouvel eldorado des firmes multinationales ?

L'AFRIQUE, UN MARCHÉ CONSIDÉRÉ COMME PORTEUR...

L'Afrique présente pour les firmes multinationales de nouvelles opportunités de croissance, en raison de plusieurs facteurs. De nombreux pays du continent ont des taux de croissance économique soutenus depuis le début des années 2000 (bien supérieurs à ceux des pays de l'OCDE, et pour certains pays du même ordre que ceux de la Chine). La croissance démographique du continent, et par conséquent de la croissance potentielle de la demande, ainsi que le développement de classes moyennes aisées avec de nouvelles pratiques de consommation, en font un enjeu décisif pour les agro-industries.

De plus, les gains de productivité potentiels de l'agriculture africaine sont importants, en raison du gisement de ressources naturelles (matières premières minières, pétrolières) et des facteurs de production disponibles (terres arables non exploitées, potentiel d'irrigation, gains de rendements possibles, main d'œuvre abondante...). Des facteurs sociaux et politiques alimentent aussi cet optimisme : la jeunesse, considérée comme porteuse de capacités d'innovation et d'adaptation, occupe une place importante dans la structure démographique des États africains et des progrès sensibles en matière de gouvernance sont en cours [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 17].

Enfin, si l'Afrique apparaît comme un « nouvel eldorado » pour les agro-industries, c'est sans doute aussi en raison d'une stagnation de la demande dans les pays occidentaux et asiatiques. Celle-ci s'explique par le plafond des rendements et de la saturation des espaces cultivés, par la montée en puissance des normes environnementales et des normes sur les résidus dans les produits alimentaires, ou encore par la prise de conscience des impacts négatifs de la chimisation de l'agriculture et du développement des alternatives de production plus écologique [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 18].

...QUI ATTIRE LES FIRMES INTERNATIONALES

Historiquement, les firmes multinationales de l'agroalimentaire s'étaient relativement tenues à l'écart d'un marché considéré comme peu porteur et à risques. Si elles avaient investi certaines productions comme l'hévéa, le coton, le café, le cacao et la banane sur le terrain de la commercialisation, elles étaient peu investies dans la production ou le reste de la chaîne de valeur (intrants, transformation, distribution) [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 17-18].

Mais depuis quelques années, de nombreuses entreprises multinationales du secteur agroalimentaire choisissent d'investir en Afrique. Danone, par exemple, réalisait déjà 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires en Afrique en 2015 et disposait d'environ 10 000 salariés à travers ses différentes filiales sur le continent. Le groupe investit massivement sur le continent : par l'acquisition de 67% des parts de la Centrale laitière (numéro un marocain des produits laitiers), en rachetant Fan Milk (leader des boissons et produits laitiers glacés en Afrique de l'Ouest), et en entrant au capital de l'entreprise kenyane Brookside Dairy en 2015 notamment¹³. Les investisseurs privés étaient présents depuis longtemps en Afrique de l'Ouest mais ils tendent à accroître leur influence ces dernières années, notamment dans les pays à revenus intermédiaires (cela est moins vrai pour les pays les moins avancés). En Côte d'Ivoire, le montant des investissements privés dans l'agriculture est ainsi largement supérieur aux dépenses publiques dans ce secteur ; au Ghana il s'en approche¹⁴ [Ribier, Gabas, 2016¹⁵].

Cette stratégie d'investissement offre aux entreprises un marché et un potentiel de développement majeur. Investir auprès des producteurs peut aussi représenter une manière de sécuriser leur approvisionnement en matières premières [Aubert, 2019].

Les investissements privés, une réalité à nuancer

Si les entreprises multinationales affichent une volonté d'engagement croissant en Afrique, la réalité de leurs investissements est parfois à nuancer. Plusieurs études montrent un décalage entre les effets d'annonce et la mise en œuvre effective de ces investissements. En Tanzanie par exemple, les investissements fonciers opérés par des investisseurs étrangers seraient inférieurs aux chiffres donnés par les rapports internationaux en raison du nombre important d'échecs de la négociation des projets [Schlimmer, 2018¹⁶]. De même, l'objectif affiché par la [Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle \(Nasan\)](#)* de promotion de l'investissement privé dans le secteur agricole n'a pas été atteint au Sénégal. L'implication des partenaires privés dans cette initiative semble s'affaiblir :

le niveau d'investissement décroît au cours du temps...

134,75

millions \$
en 2013-2014

22,29

millions \$
en 2015-2016

et plusieurs engagements d'investissement ont été abandonnés
(15 lettres d'intentions ont été suspendues).

Cette baisse flagrante du niveau d'engagement des partenaires privés peut s'expliquer par plusieurs facteurs. S'il est avéré que beaucoup de partenaires privés accusent du retard dans la mise en œuvre de leurs projets, il est possible que des entreprises aient réalisé certains de leurs engagements sans en avoir transmis l'information à la Nasan.

La part d'entreprises ayant transmis leurs questionnaires de suivi est également en forte baisse :



89% en 2013-2014



52% en 2014-2015



39% en 2015-2016

La sélection des entreprises peut aussi être mise en cause pour expliquer la baisse d'intérêt des compagnies vis-à-vis de la Nasan : certaines auraient planifié leurs activités de façon opportuniste en réponse à la Nasan et ne les poursuivraient qu'avec peu de détermination ; plusieurs observateurs pensent que beaucoup d'engagement pris sous la Nasan étaient ainsi irréalistes. [Gagné, 2017¹⁷]

Au-delà de ces réserves, l'investissement global des firmes internationales en Afrique est difficile à quantifier. Peu de données empiriques existent et plusieurs rapports pointent le manque de transparence dans l'avancement des investissements effectivement réalisés par les acteurs privés [Gagné, 2017 ; Jamart, Jorand, Pascal, 2014¹⁸].



Voir la planche d'infographies sur
les investissements privés en ligne :
<http://bit.ly/financementbds27>

L'écart croissant entre faiblesse des ressources publiques et étendue des besoins d'investissements

**En moyenne,
3 300 milliards
de dollars
d'investissement
par an
seront nécessaires
pour atteindre
les ODD
au niveau global.**

Si la crise de 2007-8 a souligné l'urgence de réinvestir dans l'agriculture et a donné lieu à plusieurs engagements financiers des États africains et de leurs partenaires, ceux-ci peinent à mobiliser les ressources nécessaires. Ainsi, les pays africains avaient pris l'engagement - dès 2003 - à Maputo de consacrer plus de 10 % des ressources budgétaires de l'État à l'agriculture. En 2013, moins de 10 pays atteignaient ce seuil [Cadre d'orientations Stratégiques à l'horizon 2025; CEDEAO; 2016].

En 2015, le ReSAKSS estime que les dépenses publiques allouées au secteur agricole dans l'espace CEDEAO s'élèvent en moyenne à 3,8%, avec de fortes disparités entre les pays. [voir le graphique p.20] Les pays sahéliens y consacrent une part beaucoup plus importante, mais cette contribution se fait majoritairement à travers l'aide publique au développement. Les trois grands pays agricoles de la région, qui repré-

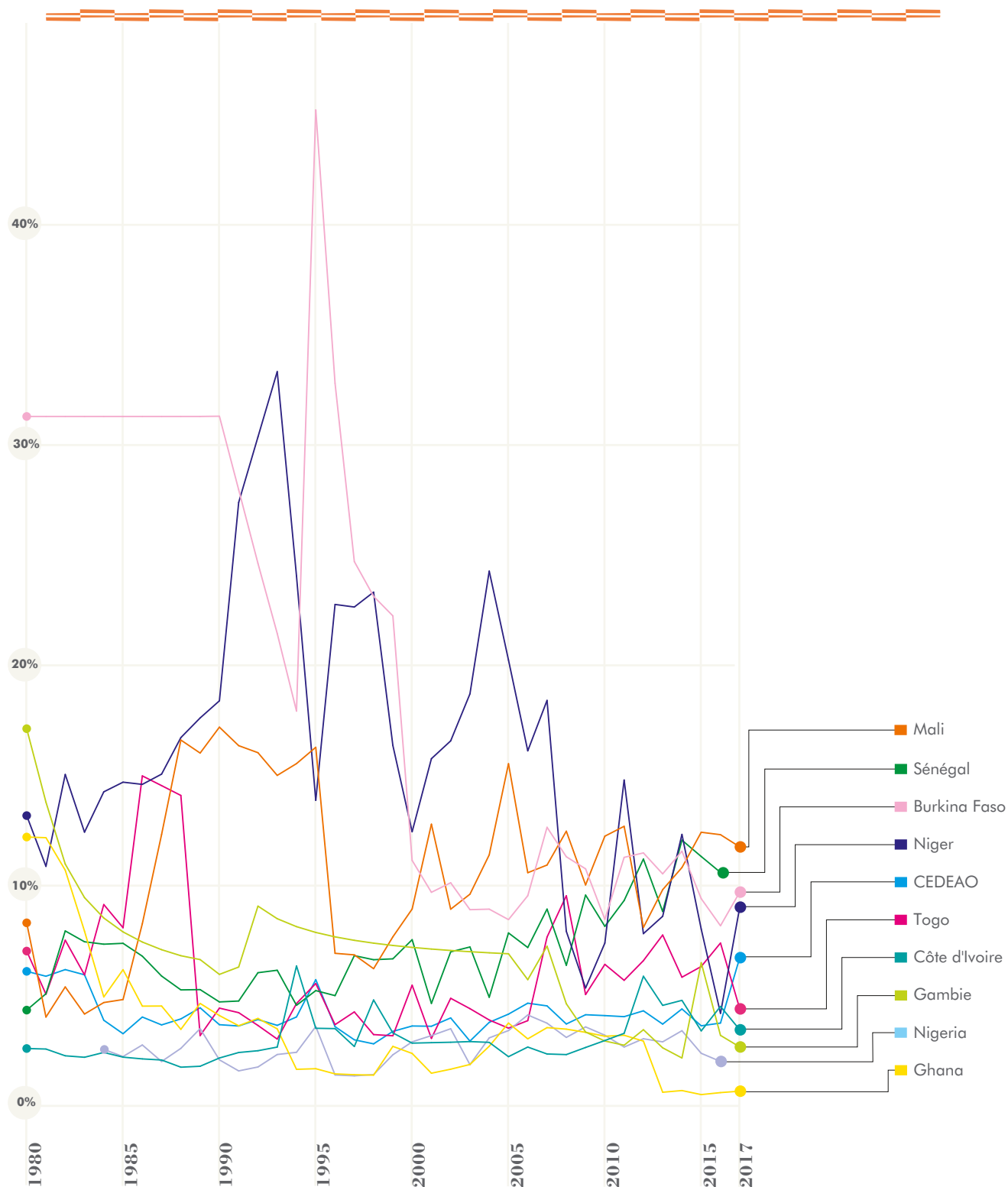
sentent à eux seuls près de 80 % de la production agricole - le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire - consacrent nettement moins de 5% de leur budget à l'agriculture. Cependant, la présentation des résultats en valeur relative dissimule le fait que les budgets publics ont fortement augmenté au cours des dernières années. Les budgets agricoles ont généralement progressé en valeur absolue, mais leur part dans les dépenses publiques a rarement progressé, souvent stagné, voire régressé.

En 2014, les chefs d'État et de gouvernements africains, reconnaissant la difficulté de respecter l'engagement de Maputo, orientaient les États vers le financement de l'agriculture à travers les partenariats publics-privés. Dans la déclaration de Malabo, ils s'engageaient à « créer un environnement politique et institutionnel, ainsi que des systèmes d'appui appropriés ou améliorer ceux qui existent, pour promouvoir l'investissement privé dans l'agriculture, l'agrobusiness et l'agro-industrie » [Déclaration de Malabo].

Les Objectifs de développement durable (ODD) font apparaître le même décalage entre besoins d'investissement et difficultés de mobilisation financière. Les estimations montrent qu'en moyenne des investissements de 3 300 à 4 500 milliards de dollars par an seront nécessaires pour atteindre les ODD au niveau global. Avec les actuels investissements (publics et privés) dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable, qui s'élèvent à 1 400 milliards de dollars par an, les pays en développement afficheront un déficit de financement pouvant atteindre 2 500 milliards de dollars par an sur la période 2015-2030 [CNUCED, 2016¹⁹].

Le caractère politique et normatif de ces estimations doit néanmoins être souligné. Selon les hypothèses et les modèles retenus, elles présentent de très fortes variations. le tableau p.21 résume les différentes estimations des besoins de financement de l'Afrique liés aux objectifs de développement durable.

Part des dépenses publiques allouées au secteur agricole des pays membres de la Cedeao





Estimations des besoins de financement de l'Afrique liés aux ODD

SOURCE	ESTIMATION DU MONTANT ANNUEL	DOMAINE VISÉ PAR L'ESTIMATION
		
Agence internationale de l'énergie (2012)	25 milliards \$	Somme nécessaire pour garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes d'ici à 2030
Banque mondiale (2012)	18 milliards \$	Coût de l'adaptation aux changements climatiques
CNUCED (2014)	210 milliards\$	Somme nécessaire pour les infrastructures de base, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et l'atténuation des effets des changements climatiques
Chinzana et al. (2015)	1 200 milliards \$	Investissement supplémentaire nécessaire à la réalisation de l'objectif 1
Schmidt-Traub (2015)	De 614 à 638 milliards \$	Besoins de financement supplémentaires liés aux objectifs de développement durable
Banque mondiale (2015a)	93 milliards \$	Somme nécessaire pour les infrastructures

SOURCE : CNUCED, 2016, p.13

Dans ce contexte où est mis en avant le déficit de financement, la communauté internationale cherche de plus en plus à attirer et mobiliser les financements privés pour les politiques de développement.

3

Mobiliser les acteurs privés pour financer l'agriculture

On assiste ainsi depuis les années 2000 à un « appel » de la part de la communauté internationale au « secteur privé ». Cet appel repose sur différents éléments de contexte :

- la volonté de faire émerger un secteur agricole basé sur l'agriculture commerciale,
- un modèle de « révolution verte » à forte mobilisation de capitaux et rentable financièrement,
- des motivations liées aux limites des finances publiques tant dans les pays africains qu'au niveau des donateurs de l'aide publique au développement.

Créer un écosystème favorable au secteur privé

Concrètement, cet « appel » se manifeste par l'adoption de politiques visant à créer un environnement politique et réglementaire propice aux affaires, ainsi qu'aux investissements dans les grandes infrastructures (routes, énergie, aménagements fonciers et hydro-agricoles). C'est le cas par exemple des pôles de croissance mis en place en Afrique depuis quelques années. Ces pôles de croissance consistent en des partenariats publics-privés qui visent à attirer les investissements sur des zones de terres agricoles à fort potentiel. Ils sont dotés d'infrastructures pour soutenir la production et la commercialisation des matières premières agricoles et bénéficient de réglementations foncières, fiscales et douanières incitatives. Depuis le début des années 2010, les pôles de croissance agricole sont développés en Afrique sous l'impulsion des partenaires internationaux (Banque mondiale, Banque africaine de développement) et sont devenus des piliers des programmes d'investissements agricoles de certains pays africains [Inter-réseaux 2017, BDS n°24²¹].

Si l'expression « secteur privé » est rarement définie dans toutes ces initiatives, les firmes multinationales sont particulièrement visées par ces politiques et réglementations destinées à promouvoir les investissements. Ainsi, il existe un risque de concurrence déloyale entre les agents économiques ou investisseurs privés qui bénéficient des mesures fiscales et l'ensemble des producteurs, notamment des producteurs familiaux, qui n'en bénéficient pas [Issala, In-

ter-réseaux, 2017]. Il est pourtant reconnu que les petits producteurs assurent 90% de l'investissement total de l'agriculture [FAO, 2012²²].

Des changements sont également en cours au niveau des législations mêmes des États. Le Burkina Faso vient d'adopter (en octobre 2018) une loi portant code des investissements agrosylvo-pastoral, halieutique et faunique qui doit contribuer à améliorer le climat des affaires dans le secteur agricole à travers des avantages fiscaux et douaniers accordés aux investisseurs privés [Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Burkina Faso. Mars 2017]²³.

Ces changements législatifs visant à créer un écosystème favorable au secteur privé sont encouragés par la Banque mondiale à travers les index Doing Business (créé en 2002) et Enabling Business of Agriculture (créé en 2013). Ces index classent les pays en fonction des cadres réglementaires applicables aux entreprises et des coûts de transactions liés pour les investisseurs. Les pays sont ainsi mieux classés s'ils baissent les coûts des taxes, le temps et le contenu des procédures sur l'importation des engrais chimiques, sur la vente de semences industrielles ou encore sur l'exportation de produits agricoles. Ces index, régulièrement dénoncés par la société civile, proposent aussi un agenda de réformes pour améliorer l'environnement des affaires en agriculture. Ils mettent ainsi en concurrence les gouvernements de pays africains pour améliorer le « climat des affaires » par l'assouplissement du cadre réglementaire et fiscal dans le domaine agricole²⁴.

La promotion des partenariats public-privé

Cette dynamique de mobilisation des acteurs privés s'inscrit dans un cadre plus large. En effet, plusieurs initiatives régionales lancées ces dernières années - représentées dans le schéma

ci-dessous - visent à promouvoir les investissements privés dans le secteur agricole par la mise en place de partenariats publics-privés.

Promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole via des partenariats publics-privés



Nouvelle vision pour l'agriculture*

Lancée en 2010 lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial (FEM) à Davos.

Il s'agit d'un programme d'actions qui préconise une approche axée sur le marché pour augmenter de manière durable la productivité dans le secteur agricole, notamment par la mise en place de partenariats publics-privés.

Grow Africa*

Créé en 2011 par le FEM, la Commission de l'Union africaine (UA) et l'agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad).

Il s'agit d'une plate-forme régionale visant à créer des partenariats entre les gouvernements africains et le secteur privé par des engagements d'investissements privés appuyant le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine et les stratégies nationales pour la croissance agricole.

Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition*(NASAN)

Lancée officiellement par le G8 en 2012.
Sa mise en place a été portée notamment par Grow Africa et soutenue par le Nepad, l'UA et le FEM.

La NASAN mise sur l'accélération de l'apport de capitaux privés pour développer le secteur agricole et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la base de partenariats entre des entreprises et les dirigeants de 10 pays africains.

La transformation de l'Aide publique au développement

L'AIDE COMME LEVIER DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Organisée à Addis Abeba en juillet 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement considérait que face aux besoins de financement à venir un changement majeur dans la logique traditionnelle d'intervention de l'aide publique au développement devrait s'opérer. Historiquement positionnée dans le financement des biens ou services publics, l'aide publique au développement doit changer de nature et rechercher un effet « catalytique » ou « levier » sur les financements privés afin de mobiliser l'épargne et les actifs financiers à l'échelle mondiale²⁶.

Le Plan d'investissement extérieur (PIE) adopté en 2017 par l'Union européenne constitue un bon exemple de cette évolution : « A travers ce PIE, l'Union européenne apportera un soutien à ses pays partenaires dans leurs efforts pour répondre aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies d'ici à 2030. [...] Le PIE s'attaquera [au] déficit de financement grâce à des partenariats et en mobilisant les investissements publics et privés de manière innovante. Le PIE expose un cadre cohérent et intégré pour l'amélioration de l'investissement en Afrique et dans le voisinage européen [...]. Avec le PIE, l'UE ira au-delà de l'aide au développement « traditionnelle », basée sur des subventions, pour se porter vers une utilisation de produits financiers innovants, comme les instruments de partage des risques, ou le mixage d'aides et de prêts (« blending ») pour décupler l'impact des investissements en termes de développement. En parallèle, le PIE contribuera à l'amélioration du climat d'investissement et du climat des affaires, notamment en encourageant la tenue d'un dialogue structurel avec le secteur privé ».

SOURCE : Commission européenne, Votre guide pour le Plan d'Investissement Extérieur de l'UE (première édition, novembre 2017).

Les objectifs du Plan d'investissement extérieur de l'Union européenne



Améliorer
le climat
d'investissement

Encourager
l'investissement privé



Contribuer
aux objectifs
de développement
durable

Créer de l'emploi
et de la croissance



S'attaquer
à certaines causes
profondes de la migrati

SOURCE : Commission européenne, 2017

DES OUTILS DE FINANCEMENT DE PLUS EN PLUS COMPLEXES ET HYBRIDES

La recherche de l'effet de levier conduit à mettre en place des instruments de financement du développement de plus en plus complexes et hybrides. Les ressources publiques (nationales ou des bailleurs de fonds) sont par exemple placées dans des fonds de garantie qui permettent de sécuriser les prêts octroyés par les institutions financières. Les fonds d'investissements rassemblent des acteurs privés (des groupes financiers internationaux comme Danone, ou la Bank of Africa) et des investisseurs publics (Proparco, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, des États ...) et doivent permettre aux entreprises de lever des fonds complémentaires par emprunts auprès de banques commerciales. La distinction traditionnelle entre aide publique au développement et apports privés tend ainsi à s'estomper. [Gabas, Ribier, Vernières, 2017²⁷].

L'utilisation des fonds publics comme force de levier suppose que ces fonds soient capables d'attirer mais aussi d'orienter les fonds privés. Elle néglige pourtant les inévitables divergences d'intérêts et de valeurs entre les différents acteurs du développement. La négociation des objectifs « conduit nécessairement pour les pouvoirs publics à des compromis qui contribuent à remettre en cause une partie de leurs choix politiques et, par voie de conséquence, de leur souveraineté » [Gabas, Ribier, Vernières, 2017]. Il existe un risque d'effet d'aubaine pour les investisseurs privés : des entreprises pourraient bénéficier d'avantages de la part du gouvernement (fiscaux, réglementaires, foncier) et des bailleurs de fonds (financements additionnels, mise en place d'infrastructures), alors qu'elles auraient consenti à l'investissement dans tous les cas. Au-delà de l'effet d'aubaine pouvant résulter des mesures prises pour attirer les fonds privés, la recherche de l'effet de levier peut avoir des conséquences sur la structure des bénéficiaires des financements [Gabas, Ribier, Vernières, 2017].

DES CONSÉQUENCES SUR LES BÉNÉFICIAIRES ET SUR LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

La multiplication des outils de financement combinant des fonds publics et des fonds privés ne semble pour l'heure pas en mesure d'orienter les financements vers un développement inclusif de l'agriculture africaine, capable de répondre aux enjeux de la productivité du secteur mais aussi aux défis cruciaux de la création d'emploi, de l'adaptation aux changements climatiques et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. En effet, les fonds d'investissement prônent des modèles économiques à forte intensité capitaliste, et offrant donc peu d'emplois. De plus, la plupart des instruments de la financiarisation agricole ciblent généralement des structures de taille conséquente alors que les services financiers formels restent peu accessibles aux plus petits producteurs ; ils contribuent ainsi aux dynamiques de concentration et dualisation de l'agriculture [Gabas, Ribier, Vernières, 2017].

En Afrique, on estime que seulement 10 % des producteurs, généralement ceux qui sont insérés dans des filières de production de rente, permettant de placer les produits vendus en garantie des prêts, auraient accès au crédit. Les institutions de microfinance qui se sont fortement développées au cours des dernières décennies ne sont pas en capacité de répondre aux besoins de la majorité des producteurs. D'autant que l'intégration de nouveaux acteurs (tels que les acteurs financiers, investisseurs et banquiers) privilégiant les performances financières a conduit à une concentration de l'investissement dans le secteur de la microfinance [Doligez, 2017²⁸] et un repli sur les clientèles urbaines. Cependant, de nombreuses expériences existent où le secteur privé s'implique dans le financement agricole notamment au travers des « avances aux cultures » garanties sur les produits commercialisés par le producteur. Ces schémas de financement reposent soit directement sur des délais de paiements correspondants au cycle de production, soit sur la base d'accords trilatéraux entre le fournisseur, le producteur et une institution financière [Inter-réseaux, Grain de sel n°63-66, 2015²⁹].

L'appel au « secteur privé » encouragé par les institutions africaines

Les institutions africaines tiennent un rôle important dans ce jeu d'acteurs où s'affirme le secteur privé comme partenaire au développement. Le premier Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) initié par le NEPAD en 2003 avec l'appui de la FAO était marqué par trois caractéristiques : une approche essentiellement technique ; une focalisation sur les investissements ; et une focalisation sur les dépenses publiques allouées à l'agriculture par les États. La deuxième génération impulsée par la Conférence et la Déclaration de Malabo de l'Union africaine en 2014 est beaucoup plus ambitieuse et, surtout, met l'accent sur les réformes de politiques [Issala, Inter-réseaux, 2017, p.21].

La stratégie de mise en œuvre et la feuille de route pour la réalisation de la vision 2025 relative au PDDAA met l'accent sur « l'orientation commerciale avec un effort délibéré pour favoriser le secteur privé national ». Mais une précision prend toute son importance : « Étroitement aligné avec la soutenabilité économique, le secteur privé sera un partenaire clé pour la mise en œuvre, prenant parfois la direction des opérations. Si un effort spécial sera fait pour favoriser et soutenir le secteur privé national, l'ampleur de la tâche à accomplir commande que tous les niveaux du secteur privé – des entreprises locales naissantes aux multinationales créées de longue date – soient pro activement engagées en qualité de partenaires » [PDDAA³⁰].

« Le secteur privé sera un partenaire clé pour la mise en œuvre des Programme de développement de l'agriculture africaine, prenant parfois la direction des opérations. »

PDDAA

4

Un rôle désormais majeur des firmes et des fondations dans la fabrication des politiques agricoles et alimentaires

Dans ce contexte, les firmes multinationales et les fondations jouent un rôle de plus en plus important dans la production des politiques publiques agricoles et alimentaires. Ce rôle s'exprime par différents canaux, notamment la création de multiples plateformes et enceintes fortement imbriquées entre elles. Cette partie vise à caractériser les modalités concrètes de l'implication de ces acteurs du secteur privé, tant dans l'économie réelle que dans la fabrication des politiques.

Des pratiques visant à réconcilier intérêts privés et gestion des biens publics ?

LE SUCCÈS DU NEW PUBLIC MANAGEMENT

L'implication croissante du secteur privé dans les politiques publiques s'inscrit dans le contexte global de la diffusion d'une gestion managériale des affaires publiques qui contribue à atténuer les divergences et le cloisonnement de gestion entre public et privé. La nouvelle gestion publique (*New Public Management*) apparaît en Angleterre au moment du tournant néolibéral des années 1980. Elle consiste à appliquer au secteur public les méthodes de management du secteur privé dans un objectif d'efficacité et d'efficience. Elle repose donc implicitement sur la conviction que les méthodes issues du monde des affaires sont plus performantes.

Cette nouvelle gestion publique se caractérise notamment par l'introduction d'une gestion axée sur les résultats, la segmentation de la mise en œuvre des politiques publiques à travers des unités managériales autonomes, l'externalisation de certaines missions de service public, ou la mise en place de partenariats publics-privés [Amar, Berthier, 2007³¹]. La Côte d'Ivoire a par exemple créé en janvier 2018 une Agence pour le développement de la filière riz (Aderiz). Il s'agit d'une agence d'exécution de l'État avec une gestion administrative et financière de type privé. Ce statut est censé conférer à l'Aderiz « une flexibilité et un pouvoir accru » pour mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de la riziculture³².

Les méthodes du *New Public Management* ont été diffusées à de très nombreux pays et à un champ croissant de politiques publiques. Elles ont été relayées par des organisations internationales, en particulier la Banque mondiale et l'OCDE. Les bailleurs de fonds ont également largement diffusé ces méthodes à travers l'aide au développement. [Naudet, 2012³³].

LE DÉVELOPPEMENT DE LA « RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES »

Alors que la société civile et les opinions publiques expriment leur indignation croissante face aux responsabilités des entreprises dans la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, le pillage des ressources ou encore la concentration des richesses, les entreprises investissent de plus en plus de ressources dans des démarches dites de « responsabilité sociale et environnementale » (RSE). La RSE désigne l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes [Commission européenne, 2001]. Le mécénat d'entreprise et la coopération au développement ont ainsi pu se présenter comme des démarches « au service du bien commun » permettant aux entreprises de pallier aux externalités négatives de leurs activités. Alors que les marchés alimentaires dans les pays riches tendent à être saturés, l'engagement des entreprises internationales pour « moderniser l'agriculture africaine » ou « lutter contre la faim » constitue un moyen stratégique d'améliorer leur image [Binet, 2014].

Si l'appréciation du comportement responsable d'une entreprise reste un sujet difficile, le développement de textes internationaux a fourni un encadrement normatif au concept de RSE. Le Global Compact, lancé en 2000 par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan invite les entreprises à s'engager dans le respect des droits humains, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. La norme ISO 26000 adoptée en 2010 a défini la responsabilité sociale d'une organisation comme la maîtrise par celle-ci des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement. En France, depuis la loi de 2001 relative aux Nouvelles Régulations économiques (NRE), les entreprises de

plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros sont d'ailleurs soumises à une obligation de *reporting* social et environnemental.

Néanmoins, le concept de RSE est mis en cause par certaines organisations de la société civile et certains chercheurs³⁴. Ils critiquent notamment le fait de faire reposer sur le bon vouloir des entreprises de l'agroalimentaire la santé publique et le respect des droits humains. Les engagements volontaires des entreprises décourageraient et dissuaderaient d'introduire une réglementation contrainte et poseraient le risque de l'impossibilité de mettre les entreprises face à la responsabilité de leurs actions. Le PDG de Nestlé exprimait en effet, lors de l'Assemblée générale annuelle du Groupe en 2010 « [...] *il est inutile d'enfermer les entreprises dans un carcan réglementaire dans la mesure où des sociétés telles que Nestlé souscrivent déjà à des principes rigoureux et à des valeurs essentielles.* »³⁵

LA RÉGULATION PAR LES NORMES PRIVÉES

Les normes privées (élaborées par des entités ne relevant pas des pouvoirs publics) prennent de plus en plus d'ampleur et s'affirment comme un outil puissant de régulation des systèmes de production et d'échange. Ces normes volontaires, souvent élaborées en dehors des enceintes officielles, constituent une nouvelle forme de régulation des processus de production. Elles interviennent notamment sur les enjeux de sécurité sanitaire des aliments ou de durabilité. Si dans un premier temps les normes privées ont été initiées par les représentants de la société civile (ex. commerce équitable), leur essor récent est surtout le fait des grandes entreprises de l'agroalimentaire et de la distribution. Elles répondent à une demande croissante de la part des consommateurs (pour des produits durables notamment) et accompagne plus largement les stratégies de RSE de ces entreprises. Cette nouvelle forme de régulation entend pallier à l'absence de gouvernance mondiale et est souvent soutenue par les organisations internationales (Banque mondiale, FAO) [Barjolle et al., 2016³⁶].

Or, les normes privées sont utilisées par les grandes entreprises pour consolider leur position sur les chaînes d'approvisionnement. Elles sont rarement favorables aux producteurs les plus

vulnérables. Les petits producteurs incapables de supporter le coût de la certification risquent d'être évincés des marchés [ITC, 2011³⁷].

DES ENTREPRISES AU SERVICE DU « BIEN COMMUN » ?

Ces marques d'engagement au service du bien public vont au-delà de limiter les impacts sociaux et environnementaux potentiellement négatifs générés par une entreprise. La responsabilité des entreprises ne se situe plus dans des mesures philanthropiques hors de la logique de marché mais dans l'exercice même de leur activité économique [Binet, 2014]. Les firmes privées ont ainsi réussi à convaincre de la convergence entre recherche de profit et production des biens publics mondiaux. Cette réconciliation supposée entre « biens communs » et intérêts privés s'affiche dans de multiples secteurs, comme la santé, le climat ou l'éducation. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et du changement climatique, elle s'exprime notamment autour des intrants. Par exemple, l'intensification est promue par les entreprises productrices d'engrais comme un moyen de limiter l'extension constante des surfaces cultivées et les impacts sur la déforestation, les pertes de biodiversité, les changements climatiques, etc. Il en va de même pour les semences certifiées, présentées par certaines entreprises comme un des meilleurs moyens d'accroître la productivité de manière durable, en limitant l'accroissement des surfaces cultivées et l'utilisation de certains intrants³⁸.

Certaines firmes multinationales de l'agro-industrie affichent désormais un objectif de lutte contre la faim, la pauvreté ou encore le changement climatique. Ainsi, l'objectif affiché de Yara est d'être « chef de file mondial de l'agriculture durable pour contribuer à la croissance verte et au développement durable » [Site de Yara].

Il faut néanmoins noter la diversité d'approche des firmes internationales. Si pour certaines le positionnement « au service du bien commun » dénote une stratégie de communication qui semble parfois totalement déliées des pratiques réelles, d'autres se préoccupent de leurs liens avec les filières et les agricultures locales. On ne peut pas assimiler les stratégies de Monsanto, de Yara, de Syngenta, de Danone et de Cargill sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale. Au sein d'un même groupe, la stratégie n'est d'ail-

leurs pas toujours univoque [Blein, 2017³⁹]. La fondation Syngenta affiche pour objectif d'améliorer les conditions de vie des « agriculteurs à caractère pré commercial, à savoir aux petits exploitants dans les pays en développement », tandis que l'entreprise Syngenta cible les grandes et moyennes exploitations agricoles [Syngenta, 2014⁴⁰]. Une analyse plus fine des stratégies et des pratiques des entreprises et des fondations qui leur sont liés serait nécessaire pour distinguer ce qui relève de la stratégie de communication des réelles transformations des pratiques.

VERS UNE CO-PRODUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Fortes d'un intérêt marqué pour la fourniture de biens publics (la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la préservation des ressources naturelles, voire la lutte contre la pauvreté), qui relève habituellement des prérogatives des institutions publiques, les firmes et les fondations auxquelles elles sont directement ou indirectement liées acquièrent alors une certaine « légitimité » à coproduire des normes collectives, des politiques publiques et des réglementations au nom d'un intérêt commun ou partagé.

L'industrie laitière engagée dans le renforcement de la filière lait en Afrique de l'Ouest ?

L'entreprise danoise Arla est la troisième plus grande coopérative laitière au monde. Elle mène depuis plusieurs années une stratégie de développement de nouveaux marchés en dehors de l'Union européenne. Elle exporte de la poudre de lait vers l'Afrique de l'Ouest et y monte des projets nutritionnels ou sur la potabilité de l'eau, dans le cadre de sa responsabilité sociale d'entreprise.

À partir du milieu des années 2010, l'entreprise affiche un changement de stratégie. En 2014, elle rejoint l'initiative Milky Way to Development, financée par la coopération danoise et coordonnée par l'ONG Care Danemark. L'Alliance regroupe le Cirad (centre de recherche français), le RBM (organisation d'éleveurs ouest-africaine), le Danish Agriculture and Food Council (qui représente l'industrie agricole et alimentaire danoise), la Copenhagen Business School (une des plus grandes écoles de commerce en Europe). L'Alliance affiche l'ambition de trouver des « solutions gagnant-gagnant » pour le secteur laitier en Europe et en Afrique de l'Ouest. Par exemple, des investissements des multinationales dans des industries laitières en Afrique de l'Ouest sous forme de joint-ventures permettent en théorie de renforcer le tissu industriel local et donc les revenus des éleveurs ainsi que promouvoir la collecte de lait local. En dialogue direct avec les organisations régionales ouest-africaines (Cedeao, Uemoa), cette alliance joue un rôle important dans le processus d'élaboration (en cours) d'une offensive régionale pour la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest.

D'autres multinationales laitières (Agrial, Arla Foods, Danone Ecosystems Fund, Friesland Campina, Glanbia et Sodiaal) participent aux réunions de la Task Force qui pilote l'élaboration de cette politique régionale sur le lait, aux côtés notamment des représentants des communautés économiques régionales, des institutions internationales et de coopération technique et des représentants des organisations socioprofessionnelles, des mini et grandes laiteries nationales.

Le rôle des fondations

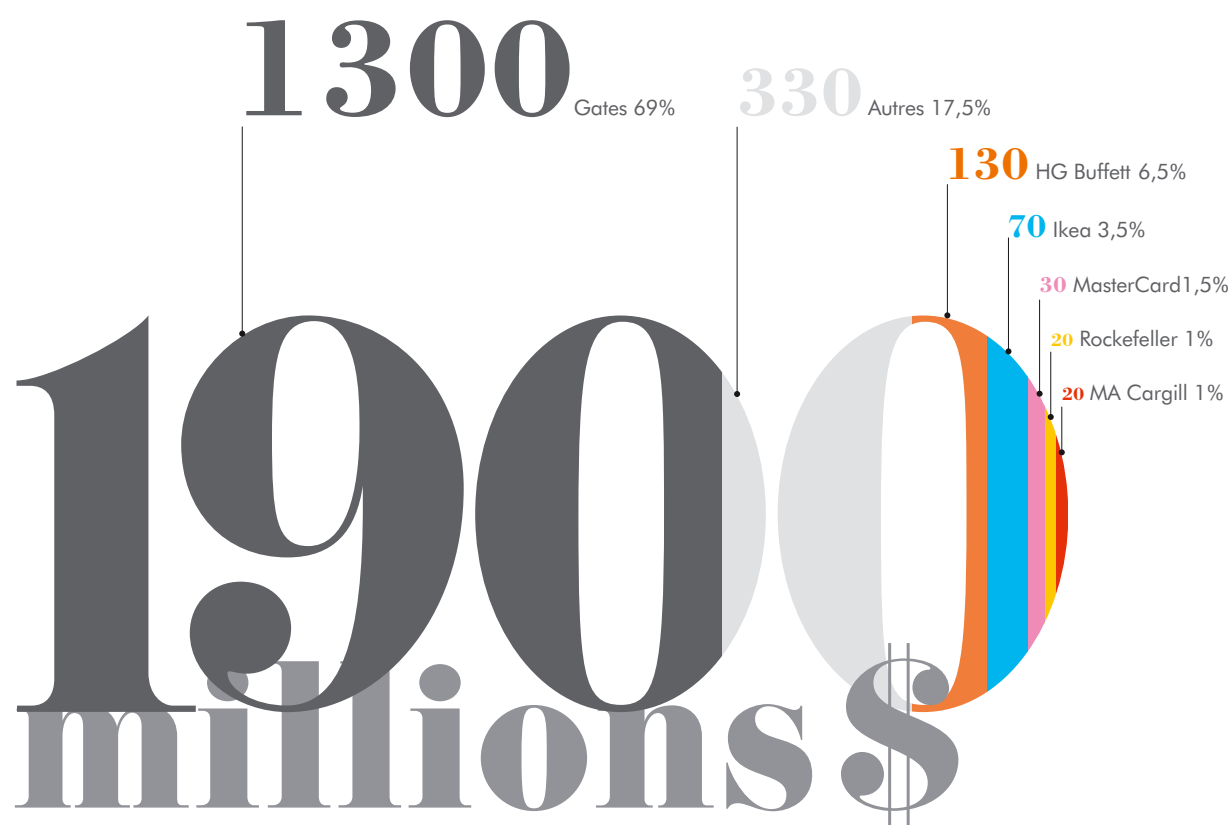
UN POIDS ÉCONOMIQUE CROISSANT

Les fondations sont devenues des acteurs majeurs du développement agricole et des initiatives de sécurité alimentaire en Afrique. Historiquement, c'est la fondation Rockefeller qui a été la plus influente dans le domaine agricole en Afrique. Entre 1999 et 2009, elle a dépensé 150 millions de dollars pour reproduire l'expérience de la Révolution verte sur le continent africain. Sa stratégie a reposé sur quatre piliers : le financement de la recherche agricole (semences améliorées, engrais, biotechnologies) ; la fourniture de formations aux paysans et aux commerçants pour l'utilisation et la distribution de semences ; le développement d'industries soutenant la promotion de systèmes

agricoles dépendant des intrants à travers des partenariats public-privés ; et enfin la constitution d'instances de gouvernances réunissant dirigeants politiques, experts et acteurs privés pour promouvoir une vision commune du développement agricole [Stevenson, 2014⁴³].

En 2006, la fondation Rockefeller s'est associée à la fondation Bill et Melinda Gates pour créer l'*Alliance pour une révolution verte en Afrique** (Agra). La Fondation Gates faisait don d'une subvention initiale de 100 millions de dollars tandis que la Fondation Rockefeller apportait 50 millions pour mettre en place cet « organisme public de bienfaisance » visant à réduire la faim et la pauvreté en Afrique grâce au développement agricole [Dano, 2007⁴⁴].

Engagements des fondations philanthropiques dans le domaine agricole 2013-15 (en millions \$)



Depuis, la fondation Gates a investi de manière importante dans l'agriculture. En 2007, elle a consacré plus d'un demi-milliard de dollars à des projets agricoles et a maintenu le financement autour de ce niveau [Grain, 2014⁴⁶]. Pour repère, les dépenses de l'Agence des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) en 2006-2007 ne dépassaient pas 1,8 milliard⁴⁷.

Entre 2013 et 2015, les fondations philanthropiques ont ainsi consacré 1,9 milliard de dollars au développement agricole, dont 1,3 milliards (près de 70% du total) en Afrique. Comme dans le domaine de la santé, la fondation Gates est de loin la principale fondation qui investit dans le secteur agricole avec un apport de 1,3 milliards de dollars entre 2013 et 2015 (près de 70% du total) [OCDE, 2018].

UN RÔLE CLÉ DANS LA RECHERCHE

Les fondations philanthropiques sont particulièrement engagées dans la recherche agricole avec un apport total de 7 700 millions de dollars entre 2013 et 2015. La fondation Gates a investi à elle seule près de 690 millions de dollars sur cette période dans la recherche agricole [OCDE, 2018].

Les recherches financées par les fondations – qu'il s'agisse de Gates, Syngenta ou encore l'*African agricultural technology foundation** – portent en premier lieu sur les intrants agricoles, en particulier les semences (notamment hybrides et OGM). Le tableau p.34 présente ainsi quelques-unes des contributions de la Fondation Gates à des projets dans le domaine des biotechnologies⁴⁸ en Afrique [Swanby, H., 2015 à partir de BMGF, 2012⁴⁹].

Le poids de ces fondations soutenant financièrement des programmes de recherche est d'autant plus important que la recherche agricole est très peu financée par la puissance publique en Afrique.

**La fondation
Gates est de loin
la principale
fondation qui
investit dans le
secteur agricole.**



Subvention de la Fondation Gates dans le domaine des biotechnologies 2007-2012



ORGANISATION



MONTANT (US\$)



OBJECTIF

➤ 2007

Michigan State University

1,498,485 \$

Entreprendre un processus de consultation, de conception et de formation pour développer un Centre africain d'expertise en biosécurité.

➤ 2008

African Agricultural Technology Foundation

39,149,859 \$

Développer un maïs résistant à la sécheresse pour les petits agriculteurs africains.

International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology

323,113 \$

Développer des systèmes de sécurité et de réglementation efficaces dans le domaine de la biotechnologie moderne.

Donald Danforth Plant Science Center

5,345,895 \$

Financer la création d'un réseau de soutien des ressources en biosécurité pour les projets du Grand Défi #9.

➤ 2009

AfricaBio

270,170 \$

Identifier les moyens les plus efficaces de sensibiliser le public aux questions biotechnologiques en Afrique subsaharienne.

Michigan State University

13,294,412 \$

Créer en Afrique un centre de soutien pour les organismes de contrôle africains.

Harvard University

1,474,392 \$

Promouvoir les avantages de la science et la technologie pour l'agriculture africaine et adopter un rapport d'experts indépendants publié par le Groupe africain de haut-niveau en Biotechnologie.

➤ 2010

African Agricultural Technology Foundation

200,000

Financer des conférences destinées à améliorer la diffusion d'information et de connaissances relatives à la biotechnologie.

Donald Danforth Plant Science Center

8,257,560

Soutenir le développement du manioc de haute teneur en fer, protéines et provitamine A au Kenya et au Nigeria

➤ 2011

African Agricultural Technology Foundation

56,001,491 \$

Accroître la disponibilité et l'accessibilité de variétés de semences plus résistantes et de haut rendement des principaux produits africains en Afrique subsaharienne.

Donald Danforth Plant Science Center

5,548,750 \$

Financer la recherche en manioc résistant à la mosaïque virale et à la striure brune..

➤ 2012

African Agricultural Technology Foundation

45,696.202 \$

Développer et distribuer en Afrique des hybrides améliorés de maïs résistants à la sécheresse et aux insectes et à fort rendement.

African Agricultural Technology Foundation

3,149,015 \$

Améliorer l'échange de connaissances et d'information relative à la biotechnologie agricole.

African Agricultural Technology Foundation

4,200,000 \$

Financer des conférences pour améliorer la diffusion et les connaissances en matière de biotechnologie agricole.

International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology

6,328,737 \$

Développer des systèmes de sécurité et de contrôle efficaces dans le domaine de la biotechnologie moderne.

Donald Danforth Plant Science Center

329,150 \$

Financer une conférence qui fait partie d'une série triennale de rencontres sur le manioc.

Purdue University

1,000,000 \$

Développer une ressource génétique et génomique qui assiste les chercheurs en sorgho.

UNE INFLUENCE POLITIQUE CROISSANTE

Les fondations jouent depuis quelques années un rôle croissant dans la construction des politiques et consensus en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces fondations agissent à plusieurs niveaux. D'une part, elles font directement du plaidoyer en intervenant dans les négociations internationales conduisant à l'édiction de normes (sur le commerce, la biodiversité ou encore les ressources phytosanitaires et génétiques). Ainsi, la fondation Syngenta est membre du [Forum économique mondial](#)* et partenaire de la [Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle](#)*. La Fondation Rockefeller a également apporté son soutien financier au Sommet africain sur les engrais qui s'est tenu en 2006 à Abuja au Nigeria, lors duquel 40 gouvernements nationaux ont accepté de lever les droits de douanes sur les engrais [Dano, 2007].

D'autre part, elles financent voire impulsent différentes initiatives qui vont jouer un rôle majeur dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. Ce sont ainsi les fondations Rockefeller et Gates qui créent en 2006 [l'Alliance pour une révolution verte en Afrique](#)* (Agra), une alliance aujourd'hui également financée par d'autres fondations (comme Mastercard) ainsi que des entreprises privées (comme Yara), des organisations internationales et des agences et banques de développement bilatérales et multilatérales [Site d'Agra⁵⁰].

Agra a un impact concret sur les agriculteurs et les politiques en Afrique. Elle a déjà financé des projets dans une dizaine de pays africains, portant en particulier sur le développement et la commercialisation de semences hybrides à des prix abordables pour les petits producteurs. De 2007 à 2016, elle a ainsi développé 562 variétés de semences et produit 602.734 mégatonnes de semences [Agra, 2016⁵¹].

Ces projets soutenus par Agra ont comme objectif de réduire la pauvreté et la faim en Afrique, principalement en améliorant les rendements agricoles. Comme c'est également le cas pour la plupart des ONG, ils doivent aussi permettre de démontrer « par les faits » que certaines options de développement fonctionnent et devraient être prises en compte par les politiques publiques afin de changer d'échelle. Dans un entretien publié en novembre 2017, le responsable régional d'Agra pour l'Afrique de l'Ouest

expliquait ainsi : « pour les 5 prochaines années, nous avons décidé de mettre l'accent sur 11 pays [...] avec l'idée que si en 3 ou 4 ans, on peut montrer les progrès possibles, cela puisse faire tâche d'huile. On aura compris les modèles et les partenariats à mettre en œuvre pour pouvoir faire un changement d'échelle pour le reste des 15 autres pays de la Cedeao » [Fadel NDiame, 2017⁵²].

Les projets soutenus par les fondations doivent permettre de démontrer « par les faits » que certaines options de développement fonctionnent.

Agra intervient directement sur la formulation et la révision des politiques et réglementations agricoles en Afrique. Elle agit par le biais de « points nodaux d'action politique » qui rassemblent des experts et les « parties prenantes » pour agir au niveau national sur des domaines spécifiques tels que les semences, l'accès au marché, le foncier. Au Ghana, par exemple, le point nodal d'action politique sur les semences a rédigé des révisions de la politique semencière nationale qui ont été soumises au ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture. En Tanzanie, le point nodal d'action sur la politique foncière a été impliqué dans la révision de la Loi sur le foncier villageois des lois régissant les titres fonciers au niveau des districts ; il travaille avec les responsables de district sur les lignes directrices pour la formulation des décrets. [Grain, 2014 ; Agra, 2013⁵³]. Au Mozambique, le point nodal d'action sur les politiques de marché a élaboré une législation sur le système de récépissé d'entrepôt qui a été soumise au Conseil ministériel [Agra, 2013⁵⁴].

Le rôle des firmes multinationales dans la production des politiques

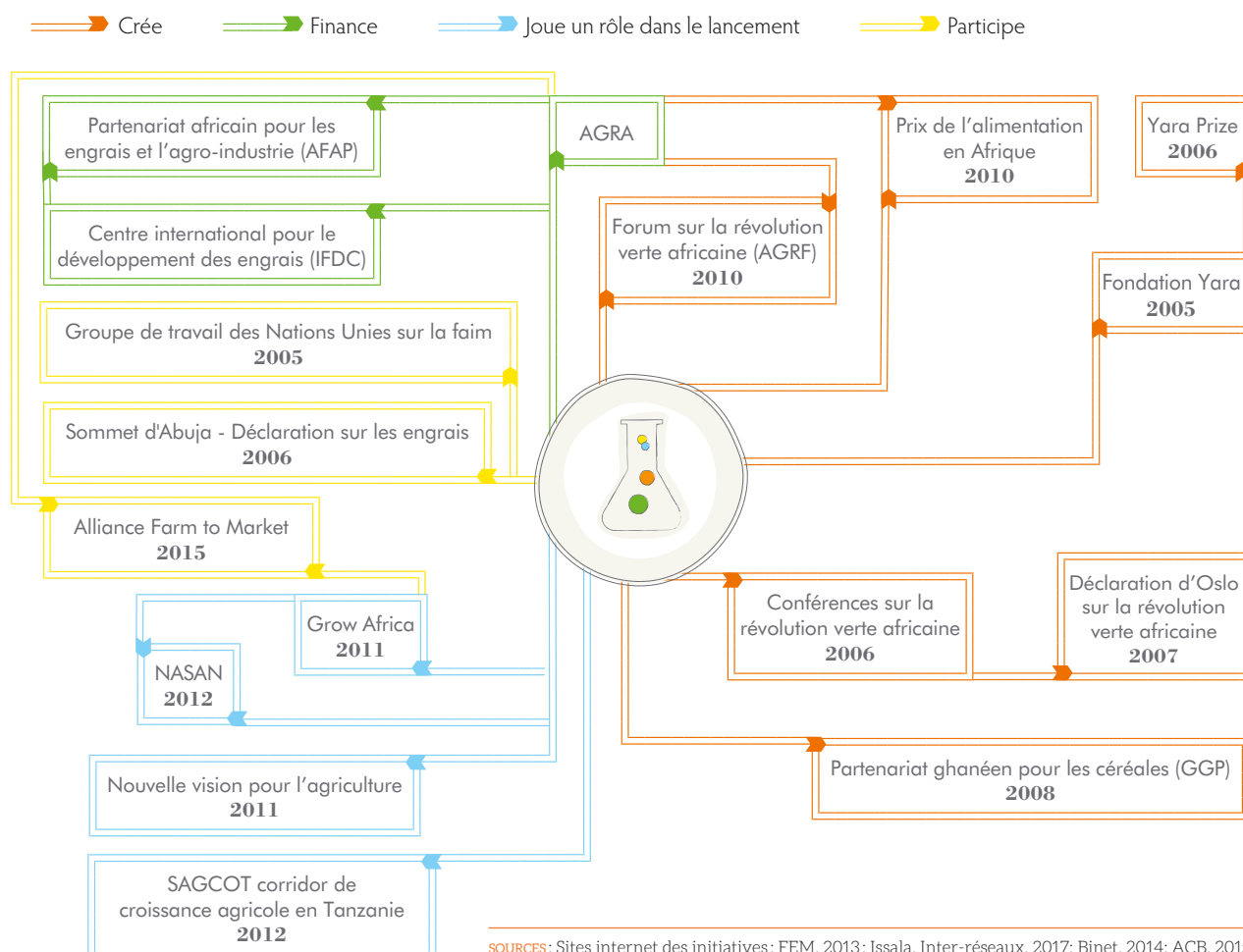
DES FIRMES MULTINATIONALES PROACTIVES : L'EXEMPLE DE YARA

Les firmes multinationales jouent elles aussi un rôle de plus en plus important dans la production de politiques publiques, de manière plus ou moins directe. La firme norvégienne Yara International, principal producteur et négociant d'engrais au monde⁵⁵, en est un bon exemple.

En 2004, l'entreprise norvégienne répond à l'appel de Koffi Annan pour une révolution

verte en Afrique en lançant son Programme Afrique. Elle participe ensuite - avec Monsanto, Unilever et la fondation Rockefeller - à la Task Force sur la faim mise sur pied par le Secrétaire Général des Nations Unies dans le cadre des Objectifs du Millénaire. En 2006, elle organise la Conférence africaine sur la révolution verte à la suite de laquelle les chefs d'État de l'Union africaine adoptent la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte africaine.

L'influence de Yara sur différentes initiatives agricoles et alimentaires en Afrique



SOURCES : Sites internet des initiatives ; FEM, 2013 ; Issala, Inter-réseaux, 2017 ; Binet, 2014 ; ACB, 2015⁵⁶

Dans cette déclaration ils s'engagent à multiplier par six l'usage des engrais d'ici 2015⁵⁷, par la mise en place de « *mesures appropriées telles que les incitations fiscales, (...) l'élimination immédiate des taxes et tarifs sur les engrais (...) et la mise en place de centres d'achats et de distribution à travers des partenariats stratégiques entre le secteur privé et le secteur public* ».

Yara a également joué un rôle actif dans la promotion du concept de « couloir de croissance agricole » lors du forum du secteur privé qui s'est tenu en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2008. Concrètement, il s'agit de construire des infrastructures visant à attirer l'investissement et à faciliter le développement de l'agriculture commerciale afin de booster le secteur agricole, en particulier à travers le désenclavement et la connexion des zones agricoles à fort potentiel avec les ports. Yara proposait alors de mettre en œuvre un programme de couloirs agricoles au Mozambique et en Tanzanie [Binet, 2014].

Cette idée de couloirs agricoles est de nouveau émise lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial en 2009. Soutenue par plusieurs multinationales telles que Yara, Bayer, Cargill, Monsanto, Nestlé, Syngenta ou encore Unilever, cette idée est inscrite dans le cadre du projet [Une nouvelle vision de l'agriculture*](#) initié la même année. Le modèle de couloir de croissance agricole est alors identifié comme un des instruments de développement agricole et économique, en vue d'attirer les investissements privés dans le secteur agricole et vers des projets au service des petits agriculteurs, permettant ainsi l'amélioration de leurs revenus et de la sécurité alimentaire dans les pays. En 2010, Yara est également reçue par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la revue des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et fera devant les États membres la promotion de son concept de couloirs de croissance [Inter-réseaux, 2013, BDS n°10⁵⁸].

Enfin, comme le représente [le schéma p.36](#), Yara finance, participe ou impulse une série d'alliances et d'événements qui jouent un rôle important dans la gouvernance de la sécurité alimentaire en Afrique.

Le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est concurrencé par une multiplication des initiatives consacrées à la sécurité alimentaire.

LA MULTIPLICATION DES ESPACES DE GOUVERNANCE DE LA SAN

La réforme du [Comité pour la sécurité alimentaire mondiale*](#) (hébergé au sein de la FAO) en 2009 devait permettre une gouvernance plus inclusive et participative, et une meilleure cohérence des politiques pour la sécurité alimentaire mondiale [McKeon, 2018⁵⁹]. À côté des 130 membres du comité qui sont les États membres des Nations Unies, ont été créés le MSC (Mécanisme de la société civile) et le MSP (Mécanisme du secteur privé) pour représenter respectivement les acteurs de la société civile et les entreprises. Un Panel d'experts de haut niveau (HLPE) a également été mis en place pour produire une expertise scientifique.

Cependant, cet espace de gouvernance privilégié est contourné et concurrencé par une multiplication d'initiatives qui composent une gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle hybride et fragmentée.

Les crises de 2007-2008 ont relancé la «diplomatie de club» du G8 et du G20 [Mond'Alim 2030, 2017⁶⁰].

Ainsi, les États du G8, rassemblés en 2009 à l'Aquila, s'engagent à mobiliser 20 milliards de dollars sur trois ans pour la sécurité alimentaire mais s'illustrent par leur absence lors du sommet de la FAO tenu la même année⁶¹. De même, ce sont les ministres de l'agriculture du G20 qui lancent en 2011 le Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture. Si l'avantage de ces instances réside dans la facilité de négociation par rapport aux institutions comme la FAO, le contournement du multilatéralisme et la légitimité d'un petit groupe de pays à décider au nom de tous questionne [Mond'Alim 2030, 2017].

Le secteur privé a également mis en place des espaces de discussion et de réflexion dédiés aux enjeux agricoles et alimentaires au sein de différentes coalitions comme le Conseil mon-

dial des entreprises pour le développement durable (*World Business Council for Sustainable Development*) ou le Forum économique mondial [Jorand, 2017⁶²]. En 2009, dix-sept firmes multinationales⁶³ lancent au sein du Forum économique mondial la *Nouvelle vision pour l'agriculture**, un programme d'actions qui préconise une approche axée sur le marché pour augmenter de manière durable la productivité du secteur agricole. Au sein du Forum, les grandes entreprises affirment leur ambition à «dessiner le futur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture»⁶⁴.

EMERGENCE ET CONSOLIDATION DES PLATEFORMES MULTI-ACTEURS

Depuis les années 2000, on assiste à l'émergence et à la consolidation de toute une série de plateformes multi-acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

Une multiplication des plateformes multi-acteurs

2002	} < Gain > l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition*
2003	} < FFI > Food Fortification Initiative*
2006	} < AGRA
2008	} < Réforme du CSA
2009	} < Nouvelle Vision
2010	} < SUN > le mouvement Scaling Up Nutrition* < AGRF > le Forum africain pour la révolution verte*
2011	} < Grow Africa*
2012	} < Nasan > la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle* < Afap > Partenariat africain pour l'engrais et l'agro-industrie*
2013	} < N4G > le partenariat mondial Nutrition for Growth
2014	} < Gacsa > l'Alliance globale pour l'agriculture intelligente face au climat*
2015	} < ASIWA > l'Alliance de l'industrie semencière en Afrique de l'Ouest*
⋮	

SOURCE : Aubert, 2019

Les plateformes multi-acteurs sont censées permettre plus de réactivité, une participation plus inclusive à la gouvernance, et la mobilisation de davantage de financements.

Ces multiples alliances ou initiatives ont en général les mêmes particularités. Elles associent des États et/ou des institutions régionales (telles que L'UEMOA ou la CEDEAO en Afrique de l'Ouest); des firmes, des centres de recherche et/ou universités; et des organisations de producteurs. Elles intègrent en leur sein des financeurs (fondations, agences d'aide) et des bénéficiaires de ces financements (organisations de producteurs, États, ONG, centres de recherche) [Issala, Inter-réseaux, 2017, p.27].

L'émergence de ces plateformes multi-acteurs est parfois présentée comme une réponse aux lenteurs et aux lourdeurs du multilatéralisme. Basées sur une approche «volontariste», elles

sont censées offrir plus de réactivité et de pragmatisme, élargir la participation aux politiques publiques à une plus grande diversité d'acteurs et permettre de mobiliser davantage de financements [Aubert, 2019].

Cependant, certains auteurs dénoncent le flou qui entoure les modalités de prise de décision au sein de ces plateformes qui rassemblent des acteurs aux capacités d'influence inégales. Dans la plupart des plateformes, telles que *Scaling Up Nutrition** (SUN) ou *l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition** (GAIN), les différentes catégories de participants sont regroupées ensemble dans le même espace sans distinction des rôles, des responsabilités et des intérêts promus, et sans soucis des déséquilibres de pouvoir. Au contraire, au sein du CSA réformé les modalités de participation de chaque type d'acteur y sont formellement définies. Les gouvernements conservent la prise de décision et la responsabilité qui l'accompagne. Les autres participants sont regroupés en catégories clairement séparées. La Mécanisme de la société civile (CSM), le Mécanisme du secteur privé (PSM) et le Panel d'experts de haut niveau (HLPE) assurent la participation effective des différents acteurs dans les débats [McKeon, 2018].

FORTE PRÉSENCE DES FIRMES MULTINATIONALES AU SEIN DE CES PLATEFORMES MULTI-ACTEURS

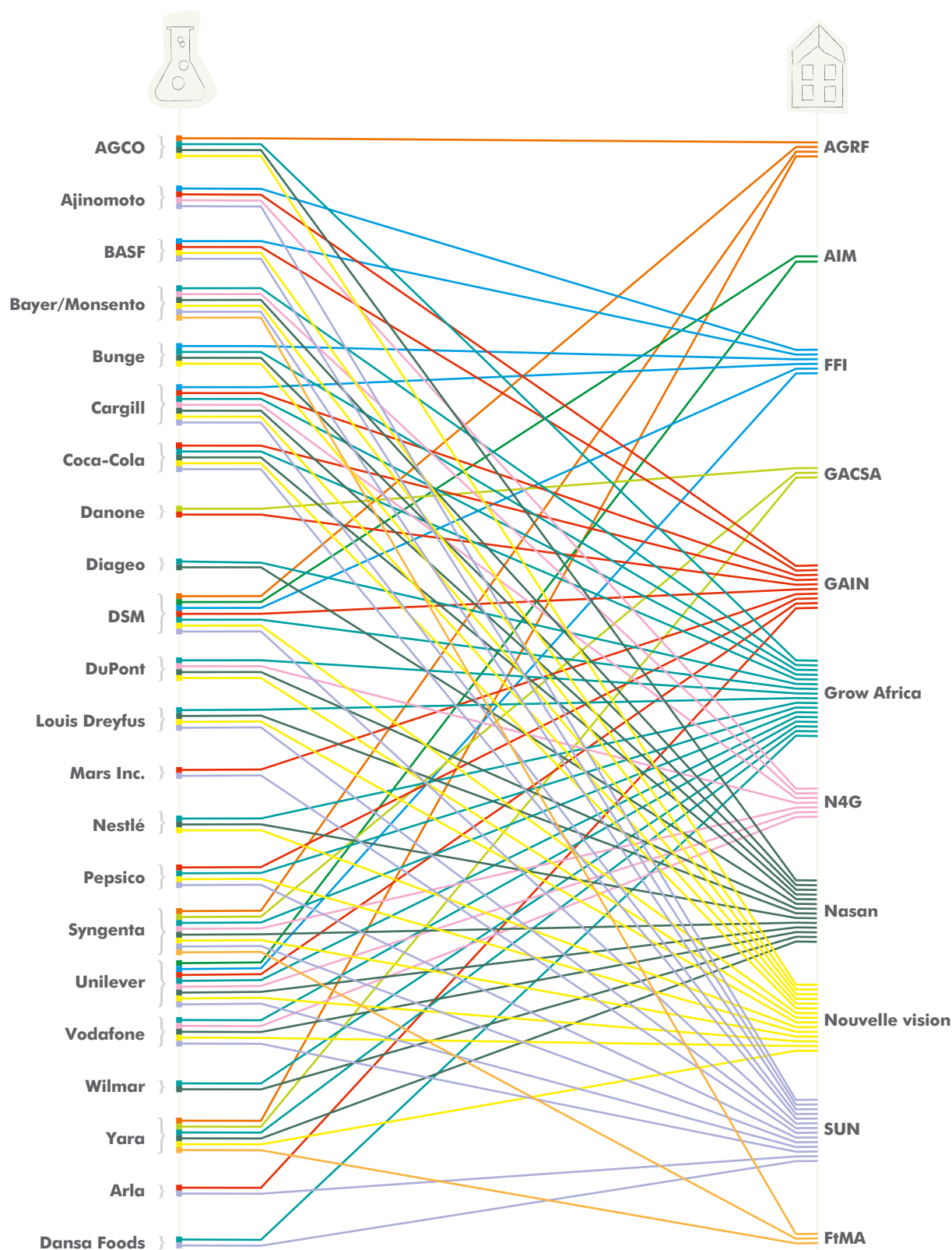
Le «secteur privé» impliqué dans ces plateformes multi-acteurs est bien souvent constitué des grandes entreprises leaders de leur secteur d'activité. Comme le montre le [graphique p.40](#), les multinationales sont en effet particulièrement représentées au sein de ces alliances [Aubert, 2019].



Voir le graphique interactif en ligne : <http://bit.ly/alliancebds27>



Implication des multinationales dans les plateformes multi-acteurs



SOURCE: Aubert, 2019

La présence des entreprises nationales au sein des plateformes multi-acteurs est relativement restreinte.

Bien que le rôle des entreprises locales dans le développement économique des pays soit souvent mis en avant par ces initiatives, la présence des entreprises nationales au sein des plateformes multi-acteurs est relativement restreinte. Pour les engagements de 2012-2013 prévus dans la cadre de la [Nasan](#)* dans 10 pays africains, 119 projets étaient ainsi portés par des entreprises multinationales, à capitaux étrangers ou des filiales d'entreprises internationales, tandis que seuls 94 projets étaient portés par des entreprises fondées en Afrique [Pascal, Jorand, Jamart, 2014].

La répartition des projets entre entreprises nationales et entreprises multinationales est variable selon les pays. Au Bénin ce sont principalement des entreprises nationales qui sont impliquées (22 entreprises locales pour 2 internationales). Le Bénin est aussi l'un des pays ayant accepté des projets conduits par des organisations de producteurs. Mais en Côte d'Ivoire, par exemple, les membres de la Nasan sont principalement des investisseurs étrangers (8 entreprises locales pour 19 internationales) [Pascal, Jorand, Jamart, 2014]. Le déclin du secteur privé domestique entraîné par la période de guerre civile peut expliquer en partie la forte présence des multinationales [Gagné, 2017]. Le déséquilibre s'accroît parfois aussi au mo-

ment de la mise en œuvre des projets. Au Burkina Faso, en 2014, aucune entreprise nationale n'était parvenue à engager les investissements annoncés en raison des difficultés d'accès au crédit [Pascal, Jorand, Jamart, 2014].

Ainsi, derrière la multiplication des initiatives, on retrouve une poignée de firmes multinationales. La concentration du secteur de l'agro-alimentaire donne un pouvoir d'influence extrêmement important à quelques grandes firmes multinationales [voir page 43]. Celles-ci jouent d'ailleurs souvent un rôle déterminant dans la constitution de ces plateformes. Yara a par exemple créé avec [l'Alliance pour la révolution verte en Afrique](#)* (Agra) le [Forum sur la révolution verte africaine](#)* (AGRF) qui rassemble chaque année des leaders africains et mondiaux et des représentants du secteur privé. Ce Forum est préparé par des groupes de travail thématiques, constitués par des représentants d'organisations internationales, de firmes multinationales et de fondations. Il est ainsi un lieu d'influence important pour les acteurs du secteur privé. En 2016, Yara présidait avec le [Partenariat africain pour l'engrais et l'agro-industrie](#)* (Afap) le groupe de travail sur les intrants, auquel participait également la société Syngenta (qui produit des semences et des produits phytosanitaires) et le groupe marocain OCP (exportateur d'engrais phosphatés) [Site de l'AGRF⁶⁵].

DES CANAUX D'INFLUENCE POLITIQUE PRIVILÉGIÉS

Ces plateformes multi-acteurs jouent un rôle croissant dans la production des consensus et politiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au sein d'enceintes initiées et animées par le secteur privé sont diffusés de nouveaux concepts et formulés des engagements qui sont repris à leur compte par les institutions nationales et régionales. C'est par exemple au sein du [Forum africain pour la révolution verte](#)* que sont élaborés les plans d'investissements pour accélérer la révolution verte en Afrique. Lors du forum de 2016, il a réuni, selon les termes du communiqué de Nairobi, «plus de 1500 délégués venus de 40 pays [...], une gamme variée et influente d'agents de changement du secteur africain et mondial» et s'est clôturé sur des engagements politiques, stratégiques et financiers de plus de 30 milliards de dollars.

La Nouvelle vision pour l'agriculture*, Grow Africa* et la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle* ont aussi eu des impacts concrets sur les politiques mises en œuvre en Afrique, comme les «couloirs de croissance». Suite à ces différentes initiatives, deux projets de couloirs de croissance ont été développés en Afrique australe et contribuent à inspirer d'autres dynamiques de ce type dans le reste du continent. En effet, les corridors sont mentionnés comme l'un des piliers du plan d'industrialisation du continent mis en œuvre par la BAD et le NEPAD. De même, le programme de développement des infrastructures (PIDA) conduit par ces deux organismes et la commission de l'Union Africaine fait du développement des couloirs de transport, un axe majeur de son intervention. Au niveau sous régional aussi, les couloirs de croissance occupent une place centrale dans les stratégies développées pour l'intégration économique [Issala, Inter-réseaux, 2017].

À contrario, l'influence du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale* semble en «perte de vitesse». C'est du moins ce que regrettent certains auteurs. Selon eux, la force du CSA* est menacée par une convergence d'évolutions: les gouvernements ne veulent pas être tenus pour responsables; les grandes entreprises se sont investies dans le Mécanisme du secteur privé (PSM), conduisant à l'éviction des acteurs privés de plus petite taille des pays du Sud; des propositions de catégories transversales, comme celle des «agriculteurs» voient le jour, niant ainsi les différences d'intérêt entre les entreprises de l'agrobusiness et les petits exploitants familiaux [McKeon, 2018⁶⁶]. Par ailleurs, certains acteurs empêchent la mise à l'agenda d'enjeux déterminants tels que les accords commerciaux [Eklin, Kate, et al, 2014⁶⁷] ou l'agro-écologie [McKeon, 2018].

La concentration du secteur de l'approvisionnement et du commerce des produits agricoles

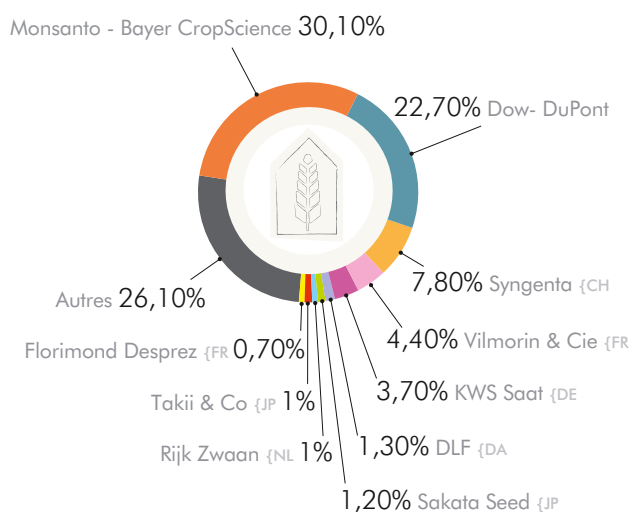
Au cours des 40 dernières années, et à la faveur de la libéralisation croissante des marchés des intrants et des produits agricoles et alimentaires, on a assisté à une impressionnante concentration de l'agro-alimentaire. Le secteur de l'agrochimie (pesticides et fertilisants) est extrêmement concentré, en particulier depuis les trois méga-fusions : Bayer-Monsanto (en juin 2018), ChemChina-Syngenta (2017), Dow-DuPont (2016)⁶⁸. Les firmes multinationales de l'agrochimie ont également investi le secteur des semences afin de tirer parti des complémentarités entre intrants et semences, en particulier OGM. Le secteur des négociants internationaux de produits primaires et de première transformation est également très concentré, notamment pour les grains. Les secteurs de l'industrie agroalimentaire et de la distribution connaissent aussi un phénomène de concentration (la majorité des 472 plus grandes marques internationales est détenue par 10 grands groupes) mais davantage de petites et moyennes entreprises y côtoient les grandes multinationales [Mond'Alim, 2017, p.138].

Les graphiques suivants résument le poids de quelques entreprises de production et commercialisation des intrants (engrais, semences, pesticides) et des entreprises de négoce des produits agricoles et alimentaires.

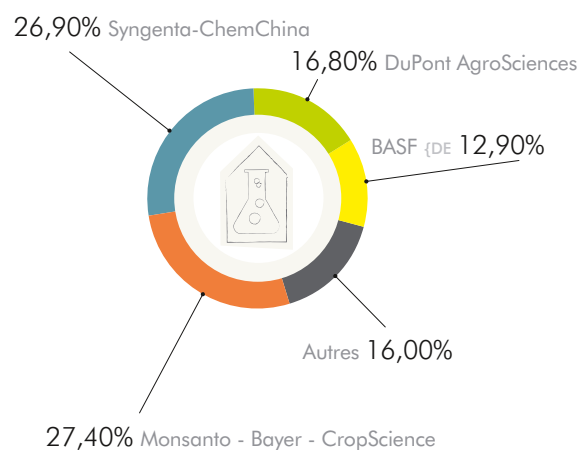


La concentration du secteur agro-alimentaire mondial

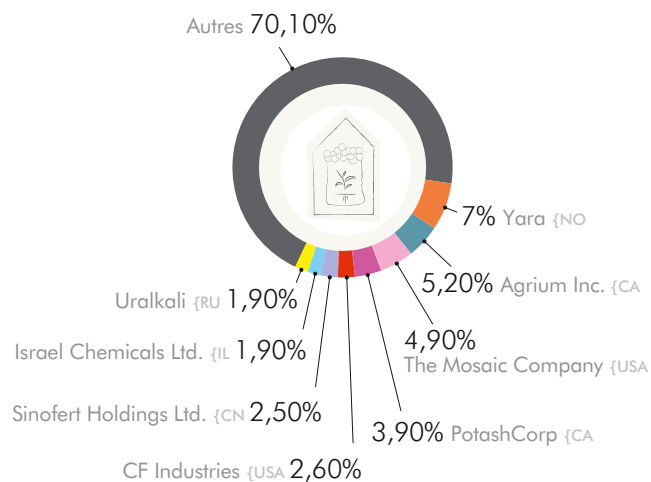
LES 10 PLUS GROS SEMENCIERS*



LES 4 PLUS GRANDES ENTREPRISES DE PESTICIDES*

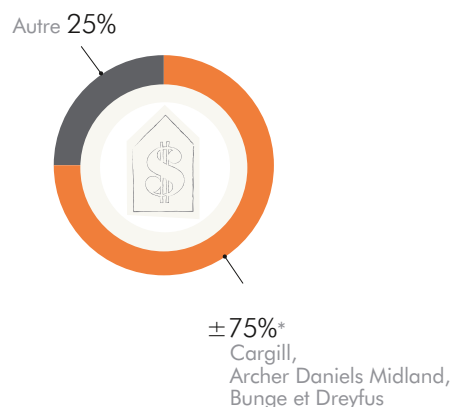


LES 8 PLUS GRANDES MULTINATIONALES DE L'ENGRAIS*



LES 4 PLUS GRANDES MULTINATIONALES DU NÉGOCE**

COMMERCE DE CÉRÉALES ET D'OLÉAGINEUX



*Il s'agit d'une estimation. En raison de la complexité et du manque de transparence de ces sociétés de négoce, notamment de celles qui ne sont pas cotées en bourses, il n'est pas possible de connaître leur part de marché effective.

* SOURCE : Groupe ETC, IPES-Food, 2018⁶⁹

** SOURCE : Public Eye, 2014⁷⁰

Une forte articulation des initiatives et alliances

Si la multiplication des plateformes, alliances, partenariats, etc. fragmente la gouvernance de la SAN, la très forte connexion entre les acteurs impliqués et la déclinaison de ces initiatives aux différentes échelles territoriales assure la diffusion de consensus.

L'étroite
imbrication
des acteurs
rend difficile
la lecture
de leurs
stratégies.

DES ACTEURS TRÈS CONNECTÉS

Au-delà d'une vision partagée du développement agricole (qui sera développée dans la partie 5), ils existent des liens étroits entre ces différents acteurs. Ces liens s'expriment à différents niveaux : financement, relations institutionnelles, responsables impliqués dans la gouvernance.

Par exemple, le partenariat [Grow Africa](#)* a été lancé conjointement par l'Union africaine, le NEPAD et le Forum économique mondial. Yara International co-préside Grow Africa qui va

jouer un rôle important dans la mise en place de la NASAN (lancée par le G8 en 2012) dont il élabore le rapport annuel conjoint, rapport qui fait le point sur la mise en œuvre des cadres de coopération et des lettres d'intention du secteur privé et évalue l'avancement des réformes de politiques publiques destinées à créer un environnement favorables aux affaires et à l'investissement privé. Le rapport est soumis et approuvé par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine pour l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (Conseil des Ministres) [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 22].

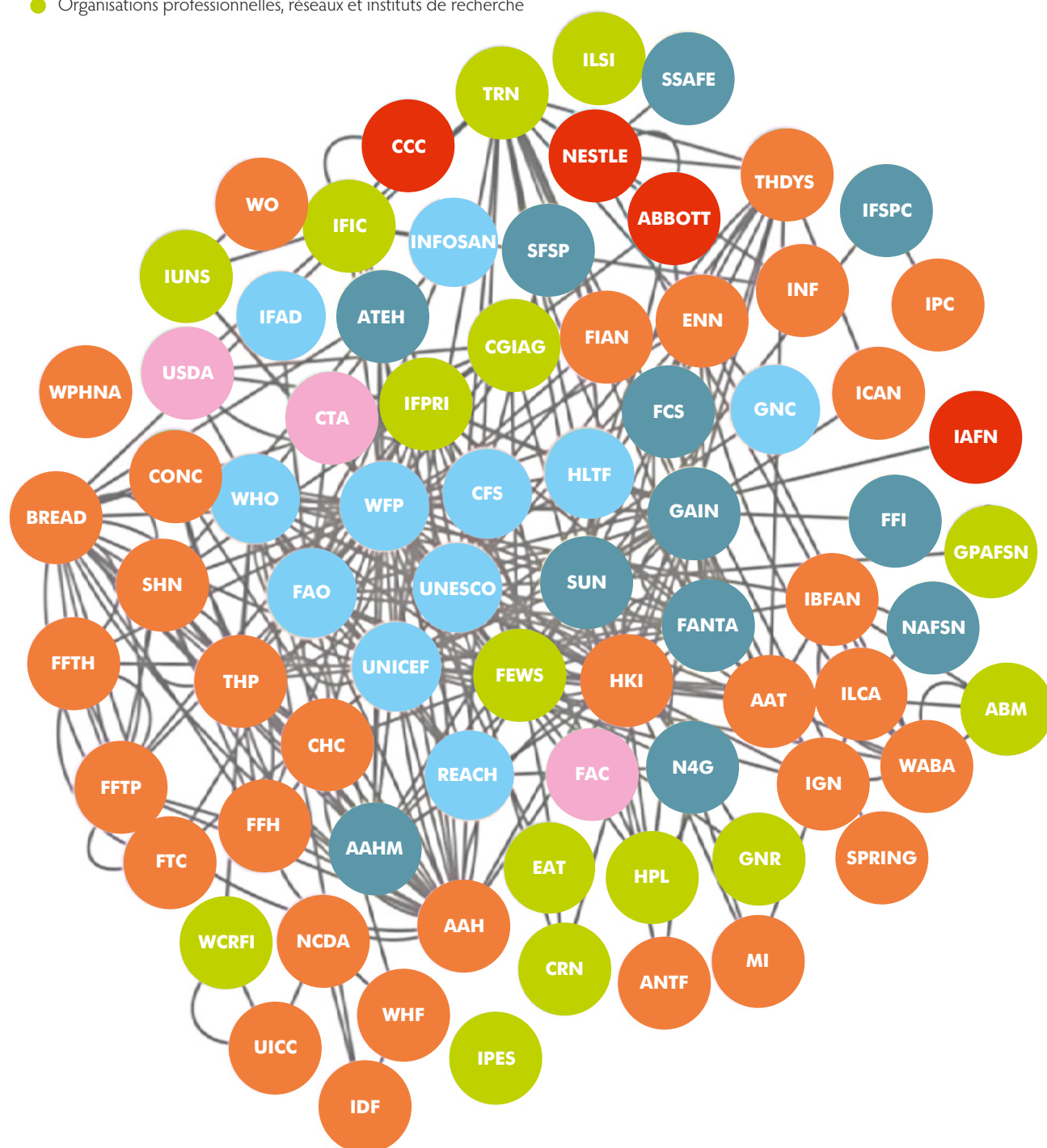
Plusieurs des acteurs impliqués dans la promotion des couloirs de croissance agricole accompagnent également la mise en œuvre de la NASAN. De même, une partie des investissements prévus dans le cadre de la NASAN sont orientés vers les couloirs de croissance agricole dans certains pays (en Tanzanie par exemple). De toute évidence, la NASAN et les politiques de couloirs de croissance agricole se renforcent mutuellement [Paul, Steinbrecher, 2013].⁷¹ Parallèlement à l'initiative Grow Africa et au PDDAA, d'autres programmes africains sont axés autour du développement des couloirs de croissance.

Le Comité permanent sur la nutrition des Nations Unies (United Nations System Standing Committee on Nutrition, UNSC) a réalisé une cartographie du réseau des acteurs de la nutrition qui met en évidence le nombre et la diversité des organismes, initiatives, fonds et plateformes intersectorielles, connectés entre eux de diverses manières. Leur étroite imbrication rend difficile la lecture des stratégies d'acteur ([voir le graphique p.45](#)).



Réseau des acteurs de la nutrition à l'échelle mondiale, par type d'organisation

- Système des Nations Unies
- Société civile et ONG
- Gouvernements nationaux et organisations multilatérales
- Entreprises privées
- Partenariats public-privé et initiatives multipartites
- Organisations professionnelles, réseaux et instituts de recherche



SOURCE: UNSCN, 2017⁷²

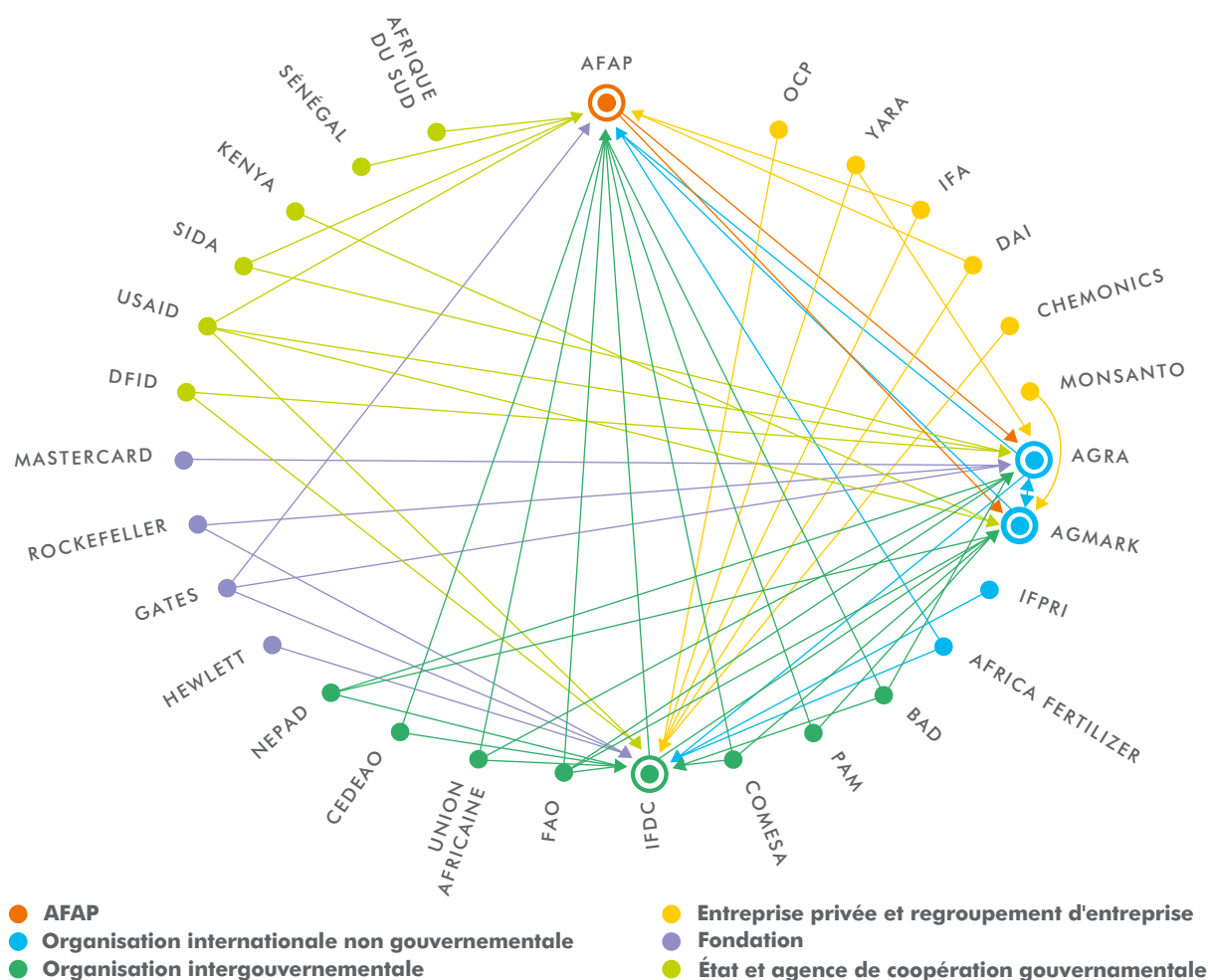
Cette imbrication des acteurs est particulièrement forte au niveau des plateformes plus « techniques », comme celles consacrées aux engrais ou aux semences. Pour ce qui est des engrais, Yara est ici encore un bon exemple. L'entreprise norvégienne est impliquée dans le financement de l'organisation internationale IFDC (Centre international pour le développement des engrais), basée aux États Unis, et chargée de la promotion de l'utilisation des engrais. Cette organisation internationale, soutenue par ailleurs par la coopération néerlandaise et l'USAID, développe en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du PRIA (Programme régional d'investissement agricole de la Cedeao), le programme MIR +. Yara est aussi indirectement impliquée dans l'Afri-

can Fertilizer and Agribusiness Partnership, créée avec un financement initial de 25 millions de dollars de la Fondation AGRA, et soutenue également par le NEPAD, L'IFDC, la BAD et l'AGMARK (Agricultural Market Development Trust). IFDC, AFAP et USAID sont les principaux partenaires de la CEDEAO dans l'animation du Forum des parties prenantes de la filière engrais en Afrique de l'Ouest.



Pour explorer l'imbrication des acteurs autour de l'AFAP, voir l'outil en ligne : <http://bit.ly/afapbds27>

L'Afap, une plateforme multi-acteurs pour développer un marché régional des engrais



SOURCES : Sites de l'Afap, l'IFDC, l'AGRF ; African Center for Biosafety, 2015; Issala, Inter-réseaux, 2017⁷³

La déclinaison des initiatives aux différentes échelles assure la cohérence des choix politiques et des investissements.

Des liens existent également entre certaines multinationales et grandes fondations philanthropiques. Pendant que la fondation Gates finance AGRA (qui promeut l'accès aux semences et l'amélioration génétique des cultures) et les centres de recherche agricole (notamment dans le domaine des biotechnologies), son fondateur Bill Gates est actionnaire du semencier Monsanto et du négoce en matière premières Cargill [Binet, 2014]. Le directeur du Programme de développement agricole de la fondation Gates, Robert Horsh, est par ailleurs un ancien cadre de Monsanto [McKeon, 2014]. Pour certains, ces liens entre fondations philanthropiques et multinationales de l'agro-alimentaire peuvent nourrir des suspicions sur les réelles motivations des investissements philanthropiques qui serviraient une stratégie de conquête de nouveaux marchés à long terme.

L'IMBRICATION DES ÉCHELLES

La déclinaison des plateformes multi-acteurs aux différentes échelles (internationales, continentales, régionale, nationale) assure la cohérence à tous les niveaux des choix politiques et des

investissements et permet aux firmes internationales d'exercer une influence jusqu'au niveau national. L'Alliance autour des semences illustre parfaitement cette articulation cohérente et complémentaire des quatre niveaux d'intervention. Les firmes semencières sont notamment impliquées dans l'édiction des normes internationales (UPOV 1991 et Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA ; FAO 2009) ; *codex alimentarius* (FAO, OMS)). Elles sont en lien avec le niveau continental à travers l'Agence pour la mise en œuvre du Programme semencier de l'Union africaine (AfricaSeeds). Elles soutiennent et participent à l'Alliance pour l'industrie semencière en Afrique de l'Ouest (ASIWA).

Cette alliance vise la « construction d'une plateforme durable, inclusive, effective pour faire le plaidoyer et agir sur les questions clés nationales ou régionales du développement du secteur semencier afin d'accroître la production, la distribution et l'utilisation de semences certifiées en Afrique de l'Ouest » [Note de présentation d'ASIWA, 2014]⁷⁴. Elle réunit :

- ◀ les institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural),
- ◀ la recherche (CORAF, CGIAR) ;
- ◀ Les fondations (Syngenta, AGRA) ;
- ◀ les semenciers (AFSTA25),
- ◀ les organisations internationales (FAO) ;
- ◀ les organisations paysannes (ROPPE), et
- ◀ le partenaire financier, L'USAID.

Enfin les entreprises et les fondations qui leur sont plus ou moins directement liées sont impliquées dans les réformes réglementaires régionales : définition et mise en œuvre du règlement semencier régional de la CEDEAO, à travers le WASP porté par le CORAF et financé par L'USAID [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 29-29].



Pour en savoir plus sur ASIWA, voir l'outil interactif en ligne : <http://bit.ly/asiwabds27>

5

Quelles conséquences sur les modèles de développement agricole ?

Les dynamiques et initiatives présentées dans cette synthèse étant assez récentes, il est aujourd'hui difficile d'en évaluer les impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur les agricultures familiales, et ce d'autant plus qu'elles donnent lieu à des échanges très passionnés.

Pour autant, l'absence de débat sur le modèle de développement agricole doit être soulignée. L'évolution de la gouvernance agricole et alimentaire – avec la multiplication des initiatives hybrides où les firmes internationales sont particulièrement influentes – se traduit par la diffusion d'une vision commune du schéma de modernisation agricole. Au regard de la multiplicité des enjeux de la transformation des agricultures africaines, cette vision commune mériterait d'être mise en débat.

Une vision commune prônant une seconde révolution verte

Un grand nombre des initiatives lancées suite à la crise de 2007-8 et impliquant le secteur privé partage une même vision du développement agricole et de la lutte contre la faim en Afrique. L'imbrication des acteurs et des échelles assure la diffusion de ce consensus apparent. Cette vision est centrée sur un modèle d'intensification de type « Révolution verte », basée sur une intensification par la mécanisation, l'artificialisation des processus de production, et la recherche variétale orientée vers le rendement. Cette vision mise également sur les partenariats publics-privés et la création d'un environnement favorable aux investissements privés, pour le développement de l'agriculture en Afrique [Issala, Inter-réseaux, 2017, p. 37].

Ce modèle de développement ne date pas de la crise de 2007-8 qui a sans doute davantage accéléré et renforcé certaines tendances qu'elle n'a introduit de ruptures. C'est dès 2004 que Koffi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, lance son appel pour une révolution verte en Afrique. Impulsée par les fondations Gates et Rockefeller, l'*Alliance pour la Révolution verte en Afrique** (Agra), qui va jouer un rôle majeur dans la définition des orientations des politiques agricoles et alimentaires à partir de la fin des années 2000, a été lancée dès 2006 [Binet, N. 2014].

Le contexte, la vision du développement et les jeux d'acteurs sont eux-mêmes loin d'être nouveaux. Jean-Philippe Peemans, professeur à l'université de Louvain, rappelait dans un article publié dans *Défis Sud* l'histoire des politiques dites de Révolution verte mises en œuvre dans les années 1960-1970. Selon lui, ces politiques se sont imposées à partir de la fin des années 1960 à un moment où le discours de la modernisation « s'est fait alarmiste en prédisant que le monde courait à la famine à cause de l'incapacité des paysanneries traditionnelles à faire face à l'accroissement de la demande alimentaire porté par l'expansion démographique, l'industrialisation et l'urbanisation ». Il explique que ce dispositif porté par la Banque mondiale s'est inspiré de l'expérience de la Révolution verte

des années 1940-1950 au Mexique : « Après l'affaiblissement de la dynamique révolutionnaire, une fraction 'modernisatrice' a pris le pouvoir dans le parti unique, et a privilégié le soutien à un secteur agricole moderne [...]. Cette politique a été mise en place dans les années 1940 avec le soutien de grandes fondations comme Ford et Rockefeller. Cela a permis l'émergence d'une catégorie d'exploitations agricoles moyennes basées sur la mise en œuvre de l'irrigation, les semences améliorées et les engrais chimiques, très largement subsidiés par l'État mexicain. [...] C'est ce modèle de Révolution verte qui a été privilégié par les organisations internationales (Banque mondiale, FAO) à la fin des années 1960, avec la coopération des grandes firmes agro-industrielles occidentales, et diffusé dans les pays considérés comme menacés par la famine, surtout l'Inde et le Pakistan, à l'époque ».

Cette idéologie est toujours mobilisatrice mais a évolué vers l'idée d'une « seconde révolution verte » capable de faire face aux défis du changement climatique, de la raréfaction des ressources naturelles et de la pression démographique. La technologie doit ainsi permettre de répondre à la demande tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement, à travers l'amélioration variétale et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Une approche technique du développement agricole qui confisque le débat politique

Les politiques d'ajustement structurel négociées par les États africains avec les institutions financières internationales dans les années 1980-90 ont profondément réduit le périmètre d'intervention de l'État dans le secteur agricole. Dès le début des années 2000, plusieurs pays – en particulier sahéliens – remettent en cause ces politiques libérales et réinvestissent le champ agricole (lois d'orientation agricole au Sénégal, au Mali, stratégies de développement rural au Niger et au Burkina Faso notamment). L'adoption de la politique agricole de l'Uemoa puis celle de l'Ecowap au niveau de la Cedeao, ainsi que la définition du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dans le cadre du Nepad à l'échelle du continent africain, s'inscrivent dans ce mouvement.

La crise alimentaire de 2007/08 a accéléré le processus et l'a généralisé à l'ensemble des pays. Le contexte des lois d'orientation précitées a été saisi par les organisations paysannes pour imposer un débat sur le modèle de agricole. Ces dernières mettaient notamment en avant la capacité des agricultures familiales à répondre aux multiples enjeux des pays africains et l'importance de la protection des marchés pour sécuriser l'investissement et rémunérer les producteurs confrontés à la concurrence internationale. À l'échelle régionale, la question des agricultures familiales et des conditions de leur modernisation a été aussi au centre des discussions. De la même façon, la question du rôle des politiques publiques dans le domaine du foncier, dans l'organisation et la gestion des marchés (en particulier le degré de protection souhaitable aux frontières de l'espace Cedeao) ont été débattues.

En revanche, l'approche développée par l'Union africaine a gommé l'ensemble des questions qui appelaient des options et des choix politiques, au profit d'une vision strictement techniciste de la transformation du secteur agricole. Les « quatre piliers » (gestion durable des terres, amélioration

de l'infrastructure rurale, augmentation de l'approvisionnement alimentaire, recherche agricole) du PDDAA témoignent de cette inclination.

Le choc alimentaire de 2008 a renforcé cette vision techniciste. En replaçant l'agriculture et la sécurité de leur approvisionnement alimentaire au centre de leurs politiques, les pays africains ont surtout réhabilité une approche interventionniste de la production agricole et abondamment puisé dans les recettes de la révolution verte de première génération. Mais à la différence de cette dernière, ils ont implicitement validé une approche duale des agricultures africaines. S'ils ne rejettent pas l'exploitation familiale en raison de son importance sociale, la majorité des gouvernements ne lui font pas confiance pour assurer une forte croissance de la production et sécuriser les approvisionnements d'une population en forte croissance et en voie d'urbanisation rapide. « Nouveaux acteurs », « pôles de croissance », « agrobusiness » sont considérés comme les vecteurs de la modernité agricole.

La reconfiguration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sous l'effet du rôle croissant joué par les acteurs privés que sont les grandes entreprises et les fondations participe à la diffusion d'une approche techniciste qui dépolitise le débat sur le modèle de développement agricole. Les multiples plateformes et alliances segmentent les enjeux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en formulant des objectifs techniques auxquels il convient de répondre (ex. augmenter l'investissement privé dans le secteur agricole, accroître l'utilisation de semences certifiées, développer la fortification alimentaire...), sans que ne soient discutés les enjeux politiques qui président aux options techniques. Le grand paradoxe auquel on assiste réside précisément dans l'absence de débat public sur les modèles de développement agricole qu'il conviendrait de promouvoir. Pour autant, un certain nombre de nouveaux enjeux sont

pris en considération, en particulier l'adaptation au changement climatique, mais sans pour autant conduire à questionner fondamentalement les chemins de la transformation et de la modernisation des agricultures.

À ce titre, il est intéressant de noter que c'est au moment où la conscience des conséquences négatives des modèles d'intensification fondés sur l'artificialisation des techniques de production est de plus en plus partagée, que sont promus ces itinéraires de production comme réponse aux enjeux agricoles et alimentaires africains.

L'Afrique est confrontée aux changements climatiques depuis des décennies. Les agriculteurs et leurs partenaires déploient des efforts

depuis près de quarante ans pour sécuriser leurs productions, réduire l'impact du climat sur les eaux et les sols, etc. Toutes ces initiatives, souvent peu coûteuses, reposant sur des savoir-faire construits dans la durée sont globalement ignorés au profit de concepts tels que l'agriculture intelligente face au climat (AIC) promue à l'échelle internationale par les firmes et certaines agences d'aide comme l'USAID. Or, de nombreux travaux montrent que l'agro-écologie constitue une réelle alternative à la révolution verte conventionnelle, notamment sur le plan environnemental, sur le plan de la productivité, et enfin sur le plan de l'inclusion socio-économique⁷⁵.

Des enjeux sous-jacents à l'implication du secteur privé dans le développement agricole

Si la plupart des initiatives nationales, régionales et mondiales lancées depuis les années 2000 visent une forte augmentation de la production en Afrique, les défis pour atteindre cet objectif sont nombreux. Il s'agit en particulier de réussir l'amélioration de la compétitivité des filières, tout en répondant à des défis environnementaux et sociaux sans précédent. Pour beaucoup, la transformation des agricultures doit tout à la fois permettre d'accroître considérablement la production agricole, de fournir des aliments sains et nutritifs à une population en forte croissance, de préserver durablement les ressources naturelles, d'offrir des emplois et des revenus décents à des dizaines de millions de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail, le tout dans un contexte de tensions de plus en plus fortes autour de l'accès aux ressources naturelles et de changements climatiques.

L'implication des acteurs privés internationaux dans le financement et la modernisation des agricultures africaines façonne les trajectoires de développement. Nous évoquerons ici quelques-uns des enjeux qui doivent être mis en

regard des dynamiques et initiatives présentées dans la note.

UN RISQUE DE RÉDUCTION DU NOMBRE D'EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE ?

Les modèles de modernisation et d'intensification agricoles qui servent généralement de référence et qui sont largement promus par les initiatives précitées se traduisent fréquemment par un accroissement de la taille des exploitations, une diminution du contenu en emplois liée à la mécanisation (amélioration de la productivité) et par conséquent la réduction forte de l'emploi rural.

Or, l'emploi constitue un autre enjeu décisif pour le continent. En Afrique de l'Ouest par exemple, près de 6 millions de jeunes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. Compte tenu de la part de la population rurale dans l'ensemble de la population de la plupart des pays ouest africains, ce seul chiffre situe l'importance du contenu en emploi des itinéraires de modernisation des agricultures. Dès 2025 la population ur-

baine devrait dépasser la population rurale. Cet accroissement du nombre de consommateurs par rapport au nombre de producteurs constitue un levier important de transformation des agricultures et d'une amélioration des revenus agricoles. Néanmoins, la population rurale, malgré l'infléchissement de sa croissance va continuer à augmenter. En 2050 le monde rural ouest africain devrait compter 300 millions d'habitants contre 200 millions aujourd'hui.

Les trajectoires de modernisation des agricultures familiales et leur contenu en emplois décents sont des enjeux centraux.

Compte tenu du caractère critique de l'enjeu de l'emploi pour l'inclusion socio-économique des jeunes et la cohésion des sociétés, le débat porte non seulement sur le contenu en emplois décents (conditions de travail et rémunération) des modèles de production agricoles, mais également sur le contenu en emploi du secteur amont et aval de la production agricole. À cet égard, la promotion de chaînes de valeur efficaces, fortement reliées aux marchés de consommation et à la différenciation/segmentation de la demande, et fondées sur des réseaux d'entreprises artisanales modernes est essentielle pour fournir de l'emploi aux femmes et aux jeunes, et offrir un débouché à l'excédent

de main d'œuvre agricole. Ce débat est encore peu développé en Afrique, et à nouveau une certaine fascination pour des modèles d'industries de transformation de masse tend à constituer l'horizon unique.

En Europe, cette transition s'est opérée dans un contexte de forte demande en main d'œuvre de l'industrie puis du secteur des services. S'il est clair que le secteur agricole africain ne pourra pas capter l'ensemble de la demande d'emploi dans un contexte de forte croissance démographique, il est tout aussi clair que les autres secteurs économiques ne parviendront pas non plus à capter un excédent de main d'œuvre accentué par un modèle de transformation fondé sur l'agriculture d'entreprise.

Par conséquent, la question des trajectoires de modernisation des agricultures familiales, et la question de leur contenu en emplois décents, sont des questions centrales.

UN RISQUE D'ACCENTUATION DES DISPARITÉS ENTRE LES MÉNAGES AGRICOLES ?

Etroitement liée à la question des emplois, celle des revenus est tout aussi cruciale. Les revenus agricoles figurent parmi les informations les moins disponibles en Afrique. Toutefois, les profils des économies des ménages ruraux réalisés par un consortium d'ONG⁷⁶, ainsi que les bilans simplifiés réalisés par certaines organisations paysannes (Apess, Fongs/Sénégal) montrent la faiblesse quasi généralisée des revenus, mais aussi les fortes disparités de revenus entre les différentes catégories de ménages.

Le graphique suivant présente les résultats synthétiques des profils des ménages ruraux dans 85 zones relativement homogènes du Sahel et dans les zones sahélo-soudaniennes et soudano-sahéliennes. Au sein de chaque zone, les ménages sont répartis en quatre groupes, des plus pauvres aux mieux « nantis ». Les profils sont regroupés par grand type de systèmes de production : pastoral, agropastoral, agriculture pluviale en zone sèche et agriculture pluviale en zone plus arrosée (900-1200mm/an).

Moyens de production et revenus des ménages ruraux dans l'espace sahélien



Les politiques agricoles en Afrique de l'Ouest abordent très peu cette question de la différenciation des ménages, et par voie de conséquence, des agricultures familiales. Les organisations paysannes elles-mêmes hésitent à différencier leurs approches et propositions en fonction de la caractérisation des exploitations.

Selon certaines analyses, les préceptes de la Révolution verte – qu'elle soit de première ou de seconde génération – qui fondent le modèle de la plupart des initiatives citées ci-dessus risquent d'accentuer ces disparités entre ménages agricoles, avec d'un côté les paysans en capacité d'accéder aux innovations technologiques, de l'autre ceux qui seront d'autant plus marginalisés⁷.

UN RISQUE DE VISION RÉDUCTRICE DE LA MALNUTRITION ?

La malnutrition est causée par la conjonction d'un ensemble de facteurs (accès insuffisants à l'alimentation, insuffisance des pratiques de soins pour les femmes et les enfants, hygiène insuffisante et services de santé inadéquats). Le recul de la malnutrition ne peut pas reposer seulement sur la prise en compte de la nutrition dans les politiques de développement agricole même si elles doivent jouer leur partition (qualité et valeur nutritive des aliments, pratiques d'hygiène dans les processus de transformation, conditions de stockage et conservation des produits alimentaires, etc.). Il repose sur une approche impliquant une réforme de nombreuses politiques publiques (santé maternelle, reproductive et infantile, éducation, accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.). La question du statut de la femme est là aussi au cœur des progrès durables qui peuvent être enregistrés dans le champ de la malnutrition des femmes et des enfants.

Si l'agriculture n'est pas la seule réponse, elle n'en est pas moins indispensable, notamment dans le cadre de stratégies de développement rural intégrant la question des infrastructures et de l'accès aux services sociaux de base. Les enquêtes montrent notamment que la diversification des productions autoconsommées, le développement des jardins familiaux sont des éléments clés du lien agriculture-nutrition au niveau des ménages.

Malheureusement ces aspects sont généralement ignorés des politiques de transformation des agricultures portés par les grands acteurs

du secteur privé. À travers des plateformes techniques comme [SUN*](#) ou [GAIN*](#), les acteurs du secteur privé promeuvent des approches techniques et une « médicalisation » de la nutrition (promotion des aliments enrichis et des micronutriments). Ces approches risquent de dissocier la nutrition de ses causes sociales, économiques, politiques et culturelles.⁷⁸

DES RISQUES LIÉS À L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE ?

Parmi les modalités d'implication du secteur privé, la contractualisation constitue un modèle activement prôné actuellement. Elle implique des producteurs et une entreprise privée qui en attendent :

- ◀ pour les producteurs, une sécurisation des débouchés ;
- ◀ pour l'acheteur, une sécurisation de son approvisionnement.

Certaines analyses confirment dans plusieurs cas, l'amélioration de la productivité des petits exploitants agricoles inclus dans les dispositifs de contractualisation avec les industries. Cependant, cela n'exclut pas d'autres difficultés auxquelles font face les petits producteurs dans ces schémas. Les contrats agricoles entre petits exploitants et grandes exploitations induisent de nouvelles obligations aux niveaux financier et commercial souvent inadaptées aux capacités des producteurs. C'est le cas des crédits contractés dont les volumes et les modalités de remboursement induisent des risques élevés pour les petits producteurs et des changements importants dans la conduite des exploitations. Par ailleurs, dans les systèmes de contractualisation actuels, les petits producteurs sont entièrement dépendants des grandes entreprises agricoles en ce qui concerne les techniques de production. Les transferts des techniques culturelles se font essentiellement en mode « top-down » des grandes exploitations vers les petits producteurs sous la forme de « paquets techniques ». De ce fait, la place à l'innovation paysanne est fortement réduite [Issala, Inter-réseaux, 2017, p 59-60].

L'implication du secteur privé à travers des dispositifs de contractualisation devrait comporter ainsi une série d'exigences :

- ◀ sécuriser les débouchés, avec des contrats d'achats qui reposent sur un partage des

risques (qualité, quantité, prix du marché, etc.) et non pas sur un risque intégralement supporté par le producteur ;

- « sécuriser l'accès au financement à des coûts compétitifs ;
- « assurer une réelle responsabilité environnementale et sociale ;
- « préserver l'autonomie de décision des producteurs et éviter un lien de dépendance irréversible avec l'acheteur.

DES RISQUES CONCERNANT LA RÉPARTITION DU FONCIER ?

La préservation de l'accès aux ressources productives notamment les terres pour les petits producteurs reste également un enjeu majeur. Si la veille sur les accaparements fonciers réalisée par LandMatrix montre déjà un certain essoufflement du phénomène, l'arrivée des grands investisseurs ne cesse d'inquiéter. Les critiques concernent :

- « le risque d'exclusion et de déplacements des producteurs locaux, victimes des expropriations foncières ;
- « l'évolution des régimes fonciers, avec la non reconnaissance des droits coutumiers, et la mise en place d'un véritable marché du foncier ou l'attribution de baux emphytéotiques ;
- « les risques de restructuration foncière « rampante » au bénéfice des entreprises et à travers les « défaillances » des producteurs : non remboursement du crédit, non-respect du cahier des charges [Issala, Inter-réseaux, 2017, p.38].

Le contexte actuel de forte pression sur le foncier liée à la forte densité démographique et au besoin important en terres cultivables appelle ainsi à des procédures adéquates de sécurisation du foncier.



**L'implication
du secteur privé
à travers des
dispositifs de
contractualisation
doit répondre
à une série
d'exigences.**



6

Conclusion : Quelle gouvernance pour garantir les biens communs ?

Comment mieux porter dans le débat public les enjeux présentés ci-dessus et créer les conditions de choix plus démocratiques ?

Quel rôle pour les institutions nationales et régionales ?

La multiplication des initiatives continentales et internationales détaillée dans les chapitres précédents pose plusieurs questions majeures.

D'une part, elles remettent en question la légitimité des processus d'élaboration des politiques fondées sur le dialogue, la concertation et la négociation entre l'État, les organisations professionnelles, le secteur privé et la société civile, au profit d'une logique «top-down» très techniciste. Elles captent l'attention des dirigeants, centrée sur la mobilisation des ressources, au détriment de la mise en œuvre patiente des options de politiques qu'ils ont retenues. Elles contredisent la logique d'alignement sur les choix politiques locaux, principe sur lequel un certain consensus s'était installé.

La course aux incitations pour attirer le «secteur privé» place les États dans une contradiction entre, d'une part la nécessité de diminuer fortement la fiscalisation de l'activité agricole et agroalimentaire et, d'autre part, la nécessité que les États accroissent leurs ressources budgétaires et en particulier la part de ces ressources allouée au secteur agricole (respect de l'engagement de Maputo). Alors que l'agriculture est considérée comme le principal gisement de croissance économique de nombreux pays africains, il est difficile d'envisager une quasi défiscalisation du secteur sans se rendre complice d'un affaiblissement encore plus grand de l'État et de ses capacités d'exercer ses fonctions régaliennes, le financement des politiques sectorielles, et le financement de la protection sociale, et ce dans un contexte où la transition fiscale vers la taxation des revenus des ménages est très délicate.

Enfin, du fait du jeu des «conditionnalités» (investissement privé en contrepartie de réformes de politiques négociées à l'échelle nationale pour créer un «environnement favorable aux affaires»), ces initiatives affaiblissent les processus d'intégration régionale des économies et des échanges agricoles et alimentaires, et les processus d'harmonisation des politiques nationales dans l'espace régional. Elles vont même jusqu'à mettre en compétition les États dans leur capacité à capter l'investissement privé étranger,

notamment à travers des surenchères dans le domaine du code des investissements, des mesures et facilités fiscales, etc.

UN BESOIN DE RÉGULATION

Le déplacement des centres de décision vers des plateformes et alliances réunissant des acteurs aux intérêts et aux capacités d'influence extrêmement hétérogènes rend encore plus exigeant le rôle des pouvoirs publics comme régulateurs et comme garants de l'intérêt général. Les acteurs privés, qui représentent une ressource financière considérée précieuse, sont dotés d'une rationalité qui reste pourtant, a priori, différente de celle d'une collectivité ou d'un État, dont l'objectif premier devrait être le bien-être social et économique des populations. L'État peut servir de «garde-fous» face aux dérives des acteurs privés, et inciter les entreprises à rester transparentes. Or, le secteur privé joue un rôle majeur dans l'orientation des politiques nationales dans des contextes de fragilité des institutions nationales et régionales africaines, de capacités insuffisantes en ressources humaines et financières, et enfin de faible capacité des institutions en charge de légiférer (parlements). Cette co-production de politiques et réglementation intervient sans contre-pouvoirs et avec un faible degré de transparence, d'autant plus que les dispositions sont généralement d'un niveau de technicité très élevé. Les grands acteurs du secteur privé (firmes et fondations) interviennent en appui aux États et aux institutions en développant du conseil technique et juridique. Face à cette expertise technique les institutions publiques ne sont pas armées. La crise du financement public de la recherche internationale et africaine, ainsi que les partenariats entre les firmes, les fondations, certains bailleurs de fonds et les institutions de recherche privent notamment l'Afrique d'une production scientifique indépendante, en capacité de jouer un rôle de contrepouvoir. La capacité des institutions publiques à assurer leur rôle de régulation dans l'intérêt général est mise en question.

Comment assurer une gouvernance véritablement inclusive ?

Le secteur privé a un rôle important à jouer dans la transformation des agricultures. Mais ce sont bien les décideurs publics africains, y compris en dialogue avec les acteurs internationaux, qui ont la responsabilité devant leur peuple et les générations futures, de déterminer les choix publics qui fondent cette transformation.

Il revient aux institutions publiques, en charge de porter des choix orientés vers la bonne gestion des biens publics et l'intérêt général des citoyens, de mettre en place des formes de régulation qui les garantissent. Or, ces dernières années, il semble que les entreprises et fondations d'entreprises se soient érigées comme concepteur et co-producteur des politiques publiques, mais aussi comme leur évaluateur, sans qu'il n'y ait de réel encadrement de ce rôle.

Face à la puissance économique et la capacité d'influence (communication, plaidoyer) des grandes firmes internationales et leur capacité à convaincre des décideurs publics, il peut sembler nécessaire de mettre en place des outils de veille et de régulation de cette influence. Plus concrètement, il serait sans doute intéressant de mettre en place – au niveau des institutions publiques, de la recherche et de la société civile – une veille permanente et détaillée des stratégies des entreprises, fondations, institutions régionales et États africains, et bailleurs de fonds aux quatre échelles de gouvernance (international, continental, régional, national). Des outils visant à garantir plus de transparence et de redevabilité à toutes ces échelles semblent également essentiels. À cet égard, le dispositif des Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) pourrait être intéressant. Ils se veulent en effet être des cadres de coordination pour assurer la cohérence de tous les investissements dans le secteur agricole, qu'ils soient d'origine publique ou privée, qu'ils devraient ainsi permettre d'analyser.

Ensuite, face au développement des plateformes multi-acteurs, il y a lieu d'interroger les modalités organisationnelles permettant une gouvernance véritablement inclusive, au service

du bien commun. Ce questionnement devrait réfléchir aux manières d'intégrer le secteur privé de façon plus représentative. Aujourd'hui en effet, dans les initiatives politiques internationales et continentales, la voix du secteur privé est presque exclusivement portée par les plus grandes firmes multinationales. Pourtant, les filières agroalimentaires se structurent sur tout le continent et les entreprises privées nationales et régionales des intrants, de la transformation, de la production et de la distribution devraient pouvoir être représentées au sein de ces instances.

Enfin, il semble fondamental d'interroger des modalités permettant à chacun des groupes d'acteurs représentés dans ces instances multi-acteurs de défendre leurs intérêts. En effet, le plus souvent au sein des plateformes multi-acteurs, telles que [Scaling Up Nutrition](#)* (SUN) ou [l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition](#)* (GAIN), les différentes catégories de participants sont regroupées ensemble dans le même espace sans distinction des rôles, des responsabilités et des intérêts promus, et sans soucis des déséquilibres de pouvoir [McKeon, 2018]. Ces instances rassemblent pourtant des acteurs aux capacités d'influence extrêmement inégales. Si elles peuvent conduire à une meilleure compréhension mutuelle, le risque est qu'elles reproduisent les asymétries de pouvoir existantes en renforçant encore davantage la position des acteurs les plus influents. De nombreux rapports recommandent ainsi de reconnaître les déséquilibres dans les rapports de forces et de trouver des moyens d'y remédier. Face à des firmes particulièrement outillées pour se faire entendre, la plupart des auteurs s'accordent sur la nécessité de renforcer les capacités de structuration et de plaidoyer des organisations paysannes et de la société civile africaine [HLPE, 2018⁷⁹; Concord, 2017]. Certains collectifs d'ONG pensent quant à eux que le secteur privé ne devrait pouvoir participer qu'aux plateformes multi-acteurs consacrées à la mise en œuvre de politiques déjà décidées et non à celles qui portent sur les choix politiques eux-mêmes [Concord, 2017].

Index



Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (Global Alliance for Improved Nutrition, GAIN)

Créée en 2002 lors d'une Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'enfance (UNGASS II), GAIN est une fondation internationale basée en Suisse qui lutte contre la malnutrition. Elle met en place des partenariats publics-privés en vue d'assurer un soutien financier et technique pour fournir une meilleure alimentation à ceux qui courent le plus grand risque de souffrir de malnutrition. Elle est notamment impliquée dans la création de plateformes mondiales comme le SUN Business Network ou l'Initiative d'Amsterdam contre la malnutrition (AIM). Elle compte parmi ses financeurs l'AFD, la Fondation Gates, l'USAID, l'UKAID.

Alliance globale pour l'agriculture intelligente face au climat (Global Alliance for Climate-Smart Agriculture, GACSA)

Lancée lors du Sommet de l'ONU sur le climat en septembre 2014, la GACSA est une plateforme multi-acteurs réunissant 130 acteurs (États, secteur privé, organisation internationales, société civile et centres de recherche) pour accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale face au changement climatique. Elle vise à développer les connaissances, accroître les investissements publics et privés et promouvoir un environnement favorable à l'agriculture intelligente face au climat. Elle organise annuellement le GACSA Forum.

Alliance globale pour les initiatives de résilience (AGIR)

Lancée en décembre 2012 à Ouagadougou, impulsée et financée par l'Union Européenne, l'AGIR est une plateforme multi-acteurs visant à favoriser la synergie et la cohérence des initiatives de résiliences dans les 17 pays ouest africains et sahéliens. Placée sous le leadership politique et technique de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, l'Alliance s'appuie sur les plateformes et réseaux existants, notamment le RPCA. Bâtie autour de l'objectif « Faim zéro » d'ici 20 ans, l'Alliance est un outil des politiques pour fédérer les efforts des acteurs de la région et de la communauté internationale autour d'un cadre commun et partagé de résultats. Cinq ans après le lancement de l'AGIR, dix pays ont adopté et commencé la mise en œuvre de leurs « Priorités résilience pays » (PRP-AGIR).

Alliance pour une Industrie Semencière en Afrique de l'Ouest (Alliance for Seed Industry in West Africa, ASIWA)

Lancée en 2015, cette plateforme multi parties prenantes a pour objectif de faire du plaidoyer et d'agir pour le développement du secteur semencier afin d'accroître la production, la distribution et l'utilisation de semences certifiées en Afrique de l'Ouest. Elle regroupe les institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural), des centres de recherche (CORAF, CGIAR*), des fondations (Syngenta, AGRA*), des semenciers (AFSTA25), des organisations internationales (FAO), des organisations paysannes (ROPPA), des bailleurs de fonds (USAID).

Alliance pour une révolution verte en Afrique (Agra)

Inspirée par l'appel lancé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, en faveur d'une « Révolution verte » purement africaine voulant améliorer la productivité des petites exploitations agricoles tout en protégeant l'environnement, l'AGRA a été fondée en 2006 grâce à un partenariat entre la Fondation Rockefeller et la Fondation Bill et Melinda Gates. L'AGRA compte désormais un plus grand nombre de donateurs, dont des États, des organisations internationales, des agences de coopération, des fondations et des entreprises.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Le CSA a été créé en 1974 en tant que comité intergouvernemental, hébergé par la FAO, avec l'objectif d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements pris lors de la première Conférence mondiale de l'alimentation en 1974. La réforme de 2009 en a fait une plateforme multi acteurs qui émet des recommandations politiques consacrées à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Au-delà des 130 membres du Comité qui sont les États membres des Nations Unies, les membres de la société civile, du secteur privé, des fondations et des autres organisations internationales ont obtenu le statut de participants. Des mécanismes spécifiques (mécanisme de la société civile-MSC, et mécanisme du Secteur privé – MSP) encadrent le travail et la représentation des acteurs de la société civile et des entreprises. Un Panel d'experts de haut niveau (HLPE) a également été mis en place en 2009 pour produire une expertise scientifique.

Feed the Future (FTF)

Lancée en 2010 par l'administration Obama, l'initiative Feed the Future est une stratégie quinquennale élaborée par 11 ministères et agences américaines, après consultation de multiples parties prenantes, pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire dans le monde. Ses objectifs sont la croissance du secteur agricole, l'augmentation de la production alimentaire et l'amélioration de la nutrition en particulier pour les populations vulnérables (femmes et enfants). Cette stratégie se concrétise dans des investissements du gouvernement américain dans l'agriculture et la nutrition au niveau mondial, et dans des partenariats stratégiques avec le secteur privé. FTF a ainsi déjà contribué à la création de près de 5 000 partenariats publics-privés et a permis de lever plus de 830 millions d'investissements privés.

Forum africain pour la révolution verte (African Green Revolution Forum, AGRF)

Créé en 2010 par Yara et AGRA, l'AGRF rassemble annuellement des décideurs politiques, des dirigeants d'entreprises, des producteurs agricoles, des experts et des institutions financières, pour élaborer des plans d'actions concrets pour la Révolution verte en Afrique. Le Forum axe ses efforts sur la promotion des investissements et des mesures de soutien politiques visant à accroître la productivité et les revenus des agriculteurs africains de manière écologiquement durable. Le forum de 2016 a réuni plus de 1 500 délégués venus de 40 pays et a été clôturé par un plan d'investissement de plus de 30 milliards de dollars. Il est appuyé par des organisations internationales comme la FIDA et la BAD.

Forum économique mondial (FEM, World Economic Forum)

Créé en 1971, le FEM est une fondation à but non lucratif basée à Genève dont sont membres 1000 entreprises. Elle organise chaque année une réunion annuelle à Davos qui regroupe des dirigeants des entreprises membres, des responsables politiques, ou encore des journalistes pour discuter des enjeux mondiaux et définir des plans d'action mondiaux, régionaux et sectoriels. Le FEM organise d'autres sommets internationaux et publie un certain nombre de rapports. Il a le statut d'observateur auprès du Conseil économique et social des Nations unies. Il a lancé l'initiative [Nouvelle vision pour l'agriculture*](#) et créé [Grow Africa*](#).

Fondation africaine pour les technologies agricoles (African Agricultural Technological Foundation, AATF)

Fondée en 2003 à Washington par la Fondation Rockefeller, l'AATF a pour objectif de faciliter le transfert de technologies agricoles commercialement protégées aux paysans, à travers la création de partenariats publics-privés. Elle mène des projets comme le Cowpea Improvement (qui vise à lutter contre le ravageur *Maruca vitrata* en faisant appel à des OGM) ou le projet WEMA (qui vise à développer des variétés de maïs résistant mieux aux périodes de sécheresse). Les fondations Rockefeller, Syngenta et Howard G. Buffett, l'entreprise PepsiCo participent au financement de ses opérations aux côtés de l'USAID, de l'UKAID ou encore de l'initiative [Feed the Future*](#).

Grow Africa

Créé en 2011 par le [FEM*](#), la Commission de l'Union africaine et le NEPAD, avec un rôle clé de Yara, Grow Africa est une plateforme régionale de partenariat, regroupant plus de 200 entreprises et les gouvernements de 12 pays. Elle vise à créer des partenariats entre les gouvernements africains et le secteur privé par l'élaboration de plans d'investissement appuyant le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les stratégies nationales pour la croissance agricole. Grow Africa a soutenu la mise en œuvre de plus de 1,5 milliards de dollars d'investissements et de plus de 10 milliards d'engagements d'investissements.

Initiative pour l'enrichissement des aliments (Food Fortification Initiative, FFI)

Fondé en 2002 sous l'impulsion de l'Université Emory (États-Unis), de Nutrition International (Canada) et du Centre américain de contrôle et de prévention des maladies (CDC), FFI est un partenariat public-privé international visant à améliorer la santé par l'enrichissement des produits céréaliers industriels. Il compte notamment parmi ses membres des représentants de l'OMS, de la fondation CDC, de [GAIN*](#), de Cargill, de l'Université d'Emory, de l'UNICEF.

Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Scaling Up Nutrition, SUN)

Lancée en 2010, l'initiative SUN est une plateforme multi parties prenantes qui mobilise 59 gouvernements, des entreprises, des donateurs, des chercheurs, des membres des Nations Unies et de la société civile, dans le cadre d'une action collective visant à lutter contre la malnutrition. Elle se compose de cinq réseaux (pays, secteur privé, société civile, partenaires de développement et Nations Unies) qui ont pour principal objectif d'encourager l'action au niveau des pays. Le mouvement est dirigé par un groupe stratégique nommé par le Secrétaire général de l'ONU et constitué de représentants des cinq réseaux. SUN est financé par la Fondation Gates, le Canada, l'UE, la France, l'Allemagne, l'Irlande et le Royaume-Uni.

Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (NASAN)

Lancé par le G8 en 2012, la NASAN est un partenariat qui regroupe les membres du G8 (sauf la France qui en est sorti en février 2018), les gouvernements de 10 pays africains (dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal en Afrique de l'Ouest), plus de 200 entreprises nationales et internationales, des organisations internationales (dont le NEPAD, la BAD, la Banque mondiale, [AGRA*](#), le [CGIAR*](#), [SUN*](#)), des organisations paysannes africaines. Elle vise à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique subsaharienne en misant sur l'accélération de l'apport de capitaux privés pour développer le secteur agricole africain. Elle est co-présidée par l'Union africaine, le [FEM*](#) et les États Unis. Sa mise en place a notamment été portée par [Grow Africa*](#), à la demande du [FEM*](#), avec l'appui de Yara.

Nouvelle vision pour l'agriculture

Lancé en 2010 lors de la réunion annuelle du [FEM*](#) à Davos par la communauté des multinationales (dont Cargill, DuPont, Monsanto, Unilever, Syngenta ou encore Yara). Il s'agit d'un programme d'action qui préconise une approche axée sur le marché pour augmenter de manière durable la productivité dans le secteur agricole. Cette initiative se réalise concrètement par la mise en place de grands partenariats publics-privés (notamment avec le lancement de [Grow Africa*](#)).

Notes

et références

RETOUR À LA PAGE



1 Voir sur le site de la FAO : <http://www.fao.org/partnerships/private-sector/fr/> [Consulté le 11/01/19].



2 Concord, 2017. Allier les moyens et les fins : Quel rôle pour le(quel) secteur privé dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ? Lire en ligne : https://concordeurope.org/wp-content/uploads/2018/04/CONCORD_PrivateSector_Agriculture_2017_French_online.pdf



3 L'expression est de P.-M. Aubert. Voir : Aubert, P.-M. (à paraître). Fragmentation et privatisation de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire : l'émergence d'un bloc « agro-industriel » et le retour du paradigme productiviste. In Bernard de Raymont, A., Thivet, D., Un monde sans faim ? Gouverner la sécurité alimentaire au XXI^{ème} siècle.



4 Issala, Inter-réseaux Développement rural, 2017. Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du centre : réalités, impacts et enjeux.



5 IFPRI, FAO/OCDE, FAPRI, etc [Issala, Inter-réseaux, 2017, p.16]



6 Dagorn, J.-C., Jamart, C., Jorand, M., Pascal, P., 2017. Agriculture africaine : l'impasse des pôles de croissance agricole. Action contre la faim, Oxfam France, CCFD-Terre solidaire. Lire en ligne : https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport_pcaa_exe_ok.pdf



7 Inter-réseaux, 2016. Bulletin de synthèse n°21 : Peut-on parler d'une renaissance de l'APD agricole en Afrique de l'Ouest ? Lire en ligne : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bds_no21_apd.pdf



8 Fouilleux, E., Bricas, N., Alpha, A., 2017. 'Feeding 9 billion people': global food security debates and the productionist trap. Lire en ligne : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13501763.2017.1334084?scroll=top&needAccess=true>



9 SOS Faim Belgique, 2017. Défis Sud n° 135 : En 2017, les agricultures familiales menacées. D'après FAO, 2017. The future of food and agriculture: Trends and challenges, . Citant FAO Global Perspectives Studies, based on UN, 2015 et Alexandratos et Bruinsma, 2012. Voir en ligne (p.46) : <http://www.fao.org/3/a-i6583e.pdf>



10 Inter-réseaux, 2013. Grain de sel n°59-62. Voir notamment les pages 22-23, 27-29 et 37-39. Lire en ligne : http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds_59-62.pdf



11 Pour aller plus loin dans l'analyse de la dominance du paradigme productiviste, voir : Fouilleux, E., et al., 2017 (op. cit) ; Holt-Giménez, E., et al, 2012. We already grow enough food for 10 billion people... and still can't end hunger. Lire en ligne : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/10440046.2012.695331?scroll=top&needAccess=true> ; Scoones, I., et al., 2018. Narratives of scarcity : Framing the global land rush. Lire en ligne : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0016718518301751>



12 Voir notamment Roppa, 2017. Rapport sur l'Observatoire des exploitations familiales (OEF/ROP-PA). Disponible en ligne : http://www.ipar.sn/IMG/pdf/roppa_observatoire_regional_des_exploitations_familiales_2016_de_l_oef_roppa_francais.pdf



13 <http://www.agro-media.fr/analyse/lafrique-futur-eldorado-de-lagroalimentaire-18546.html> [Consulté le 11/01/19]



14 En Côte d'Ivoire, le financement privé du secteur agricole est passé de 251 millions US\$ par an sur la période 2008-2010 à 347 millions US\$. Dans le même temps les dépenses publiques agricoles passaient de 181 millions US\$ annuels à une moyenne de 253 millions US\$ annuels. Au Ghana, le financement privé du secteur agricole a aussi fortement augmenté : 3 505 millions US\$ par an en moyenne entre 2011 et 2013 contre 56 millions US\$ entre 2008 et 2010. Les dépenses publiques sont, elles, passées de 663 millions US\$ à 792 millions US\$ par an [Ribier, Gabas, 2016].



15 Ribier, V., Gabas, J. J., 2016. Vers une accentuation des disparités dans le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest ? Lire en ligne : https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/full_html/2016/06/cagri160030/cagri160030.html

RETOUR À LA PAGE



16 Schlimmer, S., 2018. Les politiques foncières en Tanzanie, entre promotion de l'investissement et omniprésence de l'État : Un bilan dix ans après la « nouvelle ruée vers les terres », p. 22-23. Lire en ligne : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/schlimmer_politiques_foncières_tanzanie_2018.pdf



17 Gagné, M., 2017. L'investissement privé en agriculture est-il la solution ? Evaluation de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition au Sénégal, p.43-44. Lire en ligne : http://archive.ccic.ca/working_groups/Rapport_Final_NAFSN.pdf



18 Jamart, C., Jorand, M., Pascal, P., 2014. La faim, un business comme un autre : Comment la Nouvelle Alliance du G8 menace la sécurité alimentaire en Afrique. Lire en ligne : https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport_nasan_final.pdf



19 CNUCED, 2016. Le développement économique de l'Afrique : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique. Lire en ligne : https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2016_fr.pdf



20 ReSAKKS (Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System), 2019. Data compiled for tracking implementation of the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP) <http://www.resakss.org>



21 Inter-réseaux, 2017. Bulletin de synthèse n°24 : Les pôles de croissance agricole : la panacée aux maux des l'agriculture africaine ? Lire en ligne : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bds_no24_poles_de_croissance.pdf



22 FAO, 2012. Smallholders and family farmers, in Sustainability Pathways, p.1. Lire en ligne : http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALL-HOLDERS.pdf



23 « Réformes fiscales dans le secteur agricole et réduction des inégalités de revenus et de la pauvreté au Burkina. » Communication de la DGPER-CASEM.



24 Dagorn, Jamart, Jorand, Pascal, 2017 (op. cit). Citant : <http://www.doingbusiness.org/rankings>; <http://africantransformation.org/wp-content/uploads/2014/02/2014-african-transformation-report.pdf>; <http://eba.worldbank.org/about-us>



25 Binet, N., 2014. Le rôle des entreprises et des fondations privées dans la gouvernance mondiale agricole et alimentaire. Lire en ligne : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2014-1-page-23.htm>; Pour aller plus loin dans l'analyse de ces initiatives, voir aussi : McKeon, 2014. The New Alliance for Food Security and Nutrition : a coup for the corporate capital ? Lire en ligne : https://www.tni.org/files/download/the_new_alliance.pdf



26 « Tous les acteurs du développement sont passés à une logique de levier, afin de maximiser l'effet d'entraînement des financements publics sur les acteurs privés » Rémy Rioux (directeur général de l'Agence française de développement), Le Monde (30/31 octobre 2016).



27 Gabas, J. J., Ribier, V., Vernières, M., 2017. Financement ou financiarisation du développement ? Une question en débat. Lire en ligne : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2017-2-page-7.htm>



28 Doligez, F., 2017. La microfiance, précurseur de la financiarisation de l'aide au développement ? Lire en ligne : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2017-2-page-41.htm>



29 Inter-réseaux, 2015. Grain de sel n°63-66 : Agroécologie en Afrique de l'Ouest et du Centre : réalités et perspectives. Voir en ligne : <http://www.inter-reseaux.org/publications/revue-grain-de-sel/63-66-agroecologie-en-afrique-de-l/>



30 Union Africaine, 2015 Stratégie de mise en œuvre et feuille de route pour la réalisation de la vision 2025 relative au PDDAA.



31 Amar, A., Berthier, L., 2007. Le nouveau management public : avantages et limites. Lire en ligne : http://www.airmap.fr/wp-content/uploads/2018/06/GMP2007_5.4._AmarBerthier.pdf



32 Site internet de l'Office national de développement de la riziculture de la République de Côte d'Ivoire : <http://www.ondr.ci/ondraderiz.php> [consulté le 11/01/19]

RETOUR À LA PAGE



33 Naudet, J.-D., 2012. Les réformes de l'aide au développement. Agence française de développement, Document de travail n°119. Lire en ligne : <https://www.afd.fr/fr/les-reformes-de-laide-au-developpement-en-perspective-de-la-nouvelle-gestion-publique>



34 Voir notamment l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition. Voir également Bomnier, S., Renouard, C., 2018. L'entreprise comme commun : Au-delà de la RSE, pour qui la RSE continue d'être envisagée de façon instrumentale et de manière séparée de la stratégie par les entreprises.



35 Rundall, P., 2015. « Le « business » de la malnutrition ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie de l'agro-alimentaire », In Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition, octobre 2015. La nutrition des peuples n'est pas un business. Lire l'article en ligne : https://www.righttofoodandnutrition.org/files/Watch_2015_Article_2_french_Le%20business%20de%20la%20malnutrition%2C.pdf



36 Barjolle, D., Coste, J., Djama, M., Doussan, I., Guéneau, S., Renard, O., Selvaradj, S., 2016. Quelle place pour les normes privées de durabilité dans les échanges commerciaux ? Lire en ligne : <http://agritrop.cirad.fr/582966/>



37 ITC, 2011. The Impacts of Private Standards on Producers in Developing Countries: Literature review series on the impacts of private standards, part II. Lire en ligne : https://www.pacinst.org/topics/globalization_and_environment/public_policy/impacts_of_private_standards_on_producers_in_developing_countries.pdf



38 Voir notamment le site web de Croplife : <https://croplife.org/>



39 Blein, R., 2017. « Le secteur privé sauvera-t-il l'agriculture africaine ? » In SOS Faim Belgique, 2017 (op. cit.). Lire l'article en ligne : https://www.sosfaim.be/wp-content/uploads/2017/10/defis_sud_barometre_secteur_privé.pdf



40 Fondation Syngenta pour une Agriculture Durable, 2014. Améliorer les conditions de vie de petits exploitants. Disponible en ligne : <http://docplayer.fr/21007521-Ameliorer-les-conditions-de-vie-de-petits-exploitants-fondation-syngenta-pour-une-agriculture-durable.html>



41 <http://www.care.dk/focuscontries/niger-eng/milky-way-development/> [Consulté le 14/01/19]



42 <https://www.arla.com/company/news-and-press/2016/pressrelease/arla-commits-to-investments-in-nigerian-dairy-production-1324599/> [Consulté le 14/01/19]



43 Stevenson, M., 2014. Agency through adaptation: Explaining the Rockefeller and Gates Foundation's influence in the Governance of Global Health and Agricultural Development. Lire en ligne : https://uwspace.uwaterloo.ca/bitstream/handle/10012/8233/Stevenson_Michael.pdf?sequence=3&isAllowed=y



44 Daño, E. C., 2007. Unmasking the new Green Revolution in Africa: Motives, players and dynamics. Lire en ligne : <http://twm.my/title2/books/pdf/green.revolution.in.africa.pdf>



45 OCDE, 2018. La philanthropie privée pour le développement. Lire en ligne : https://read.oecd-ilibrary.org/development/la-philanthropie-privee-pour-le-developpement_9789264303973-fr#



46 Grain, 2014. Comment la fondation Gates dépense-t-elle son argent pour nourrir le monde ? : <https://www.grain.org/fr/article/entries/5076-comment-la-fondation-gates-depense-t-elle-son-argent-pour-nourrir-le-monde>



47 FAO, 2009. Rapport sur l'exécution du Programme 2006-2007. Disponible en ligne : <http://www.fao.org/docrep/meeting/011/k2752f/K2752f00.htm>



48 Les biotechnologies regroupent les applications de la science et de la technologie à des organismes vivants ou à leurs composantes, produits ou modélisations, dans le but de modifier des matériaux, vivants ou non, à des fins de production de connaissances, de biens ou de services [OCDE].



49 Swanby, H., 2015. Qui profite des cultures GM ? L'expansion des intérêts agro-industriels en Afrique grâce à la politique de biosécurité. Voir p. 12. Lire en ligne : <https://www.foei.org/wp-content/uploads/2015/02/Qui-tire-profit-2015.pdf>

RETOUR À LA PAGE



50 <https://agra.org/> [Consulté le 13/06/2018]



51 Agra, 2016. Annual Report. Disponible en ligne : <https://agra.org/news/wp-content/uploads/2017/06/AGRA-2016-AR-final.pdf>



52 <https://news.abidjan.net/h/626386.html> [Consulté le 13/06/2018]



53 Agra, 2013. Annual Report, p.38-40. Disponible en ligne : <https://agra.org/AGRAOld/wp-content/uploads/2016/04/agra-annual-report-2013.pdf>



54 Pour plus d'information sur Agra, voir aussi Mittal, A., Moore, M., 2007. Voices from Africa. African farmers and environmentalists speak out against a new green revolution in Africa. Lire en ligne : https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/voicesfromafrica_full.pdf; Greenberg, S., 2012. Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA): Laying the groundwork for the commercialisation of African Agriculture. African Center for Biosafety. Disponible en ligne : https://www.researchgate.net/publication/274379137_Alliance_for_a_Green_Revolution_in_Africa_AGRA_Laying_the_groundwork_for_the_commercialisation_of_African_Agriculture



55 12% de parts de marché au niveau mondial tous fertilisants confondus mais plus de 40% sur le segment des engrais azotés.



56 Sites internet des initiatives (<https://www.yara.com/>; <https://ifdc.org/initiatives/afap/>; <https://ifdc.org/africa-fertilizer-summit/>; <https://agra.org/funding-partners/>; <https://farmtomarketaliance.com/home/about/ftma-global-members/>; <https://agrf.org/agrf2016/thematic-groups/>; <http://www.afap-partnership.org/>) [Consultés le 13/06/2018]; Forum économique mondial, 2013. Une Nouvelle Vision de l'Agriculture: Une initiative du Forum économique mondial à l'échelle internationale. Disponible en ligne : http://www3.weforum.org/docs/WEF_CO_NVA_Overview_FR.pdf; Bureau Issala et Inter-Réseaux, 2017. Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux; Binet, N., 2014, Le rôle des entreprises et des fondations privées dans la gouvernance mondiale agricole et alimentaire; African Center for Biosafety, 2015. The African Fertiliser and Agribusiness Partnership (AFAP): The «missing link» in Africa's Green Revolution? Disponible en ligne : <https://acbio.org.za/wp-content/uploads/2014/11/acbio-AFAP-report.pdf>



57 Soit de 8 à 50 kg par ha. Objectif non réalisé (15 kg en 2015).



58 Inter-réseaux, 2013. Bulletin de synthèse n°10 : Coopération pour le développement agricole en Afrique : Le rôle des entreprises et des fondations privées. Lire en ligne : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/BDS_No10_final.pdf



59 McKeon, N., 2018, Global Food Governance: Between corporate control and shaky democracy, Global Governance Spotlight. Lire en ligne : https://www.sef-bonn.org/fileadmin/SEF-Datei-liste/04_Publikationen/GG-Spotlight/2018/ggs_2018-02_en.pdf; Voir aussi MvKeon, N., 2017. Are Equity and Sustainability a Likely Outcome When Foxes and Chickens Share the Same Coop? Critiquing the Concept of Multistakeholder Governance of Food Security.



60 Claquin, P., Martin, A., Deram, C., et al., 2017. Mond'Alim 2030 : panorama prospectif de la mondialisation des systèmes alimentaires. Centre d'études et de prospective. Disponible en ligne : <https://agriculture.gouv.fr/mondalim-2030-panorama-prospectif-de-la-mondialisation-des-systemes-alimentaires>



61 https://www.lesechos.fr/18/11/2009/LesEchos/20554-029-ECH_la-communaute-internationale-se-mobilise-a-minima-contre-la-faim.htm [Consulté le 14/01/19]



62 Jorand, M, 2017. 10 ans après les émeutes de la faim. La faim justifie les moyens. CCFD-Terre solidaire. Disponible en ligne : <https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/ccfd-rapport-10ans-emeutes-de-la-faim.pdf>



63 Archer Daniels Midland, BASF, Bunge, Cargill, The Coca-Cola Compagny, DuPont, General Mills, Kraft Foods, Metro, Mondento Compagny, Nestlé, PepsiCo, SABMiller, Syngenta, Unilever, Wal-Mart Stores et Yara International.

RETOUR À LA PAGE

- 64 Forum économique mondial, 2018. The System Initiative on Shaping the future of food security and agriculture. Disponible en ligne : <https://weforum.ent.box.com/v/FSA>
- 65 <https://agrf.org/agrf2016/thematic-groups/> [Consulté le 13/06/2018]
- 66 McKeon, N., 2018 (op. cit.)
- 67 Eklin, K., et al., 2014. The Committee on World Food Security reform: impacts on global governance of food security. IDDRI working paper. Lire en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01620862/document>
- 68 Après le rachat de Syngenta par ChemChina et la fusion de Dow et Dupont en 2017, c'est au tour de Bayer de racheter Monsanto. Ce dernier groupe devrait ainsi détenir respectivement 30 et 24 % du marché mondial des semences et pesticides.
- 69 Too big to feed. Exploring the impacts of mega-mergers, consolidation and concentration of power in agri-food sector. Lire en ligne : http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/Concentration_FullReport.pdf
- 70 Agropoly : Ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation. Vers un développement Solidaire 216 – Numéro spécial. Lire en ligne : <https://docplayer.fr/25273766-Ces-quelques-multinationales-qui-controlent-notre-alimentation-nouvelle-edition-actualisee.html>
Citant : Australian Wheat Board (2004), Financial Times (18.9.2013 & 5.3.2014)
- 71 Paul, H., Steinbrecher, R., 2013. African Agricultural Growth Corridors and the New Alliance for Food Security and Nutrition. Who benefits, who loses? p4. Lire en ligne : https://www.econexus.info/files/African_Agricultural_Growth_Corridors_%26_New_Alliance_-_EcoNexus_June_2013.pdf
- 72 Pour la liste des acteurs représentés sur le graphique voir UNSCN, 2017. Gouvernance mondiale au service de la nutrition et rôle de l'UNSCN. Annexe 2 « Liste des acteurs de la nutrition à l'échelle mondiale, leur domaine d'action prioritaire et leur rôle ». Disponible en ligne : <https://www.unscn.org/uploads/web/news/document/GovernPaper-FR-may17-WEB.pdf>
- 73 Sites internet des initiatives (<http://www.afap-partnership.org/>; <https://ifdc.org/initiatives/afap/>; <https://agrf.org/agrf2016/thematic-groups/>) [consultés le 13/07/2018]; Bureau Issala et Inter-Réseaux, 2017. Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre, Réalités, impacts et enjeux; African Center for Biosafety, 2015. The African Fertiliser and Agribusiness Partnership (AFAP): The «missing link» in Africa's Green Revolution?
- 74 http://www.coraf.org/wasp2013/wp-content/uploads/2015/03/ASIWA-NOTE-DE-PRESENTATION+-ACTION-PLAN_-Fr_VF.pdf
- 75 Billaz R. Faire du Sahel un pays de Cocagne. Le défi agro-écologique. L'Harmattan ; 2016.
- 76 Save the Children, OXFAM, Action Contre la Faim. La méthode d'enquête HEA permet de cerner les moyens d'existence et l'importance des différentes sources de revenus des ménages, les sources de dépenses, la capacité du ménage à couvrir ses besoins alimentaires.
- 77 <https://www.reuters.com/article/us-global-food-agriculture-insight/rebooting-food-finding-new-ways-to-feed-the-future-idUSKCN1IP1NR> [Consulté le 14/01/19]
- 78 Rundall, P., 2015 (op.cit.); Valente, F. L. S., 2015. «Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples», In Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition, octobre 2015. La nutrition des peuples n'est pas un business. Lire l'article en ligne : https://www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2015_article_1_french_quand_les_entreprises_semparent_de_la_gouvernance_de_l'alimentation_et_de_la_nutrition.pdf
- 79 HLPE, 2018. Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Lire en ligne : <http://www.fao.org/3/CA0156EN/CA0156en.pdf>



Consulter la bibliographie complète en ligne :
<http://bit.ly/biblionoteSP>